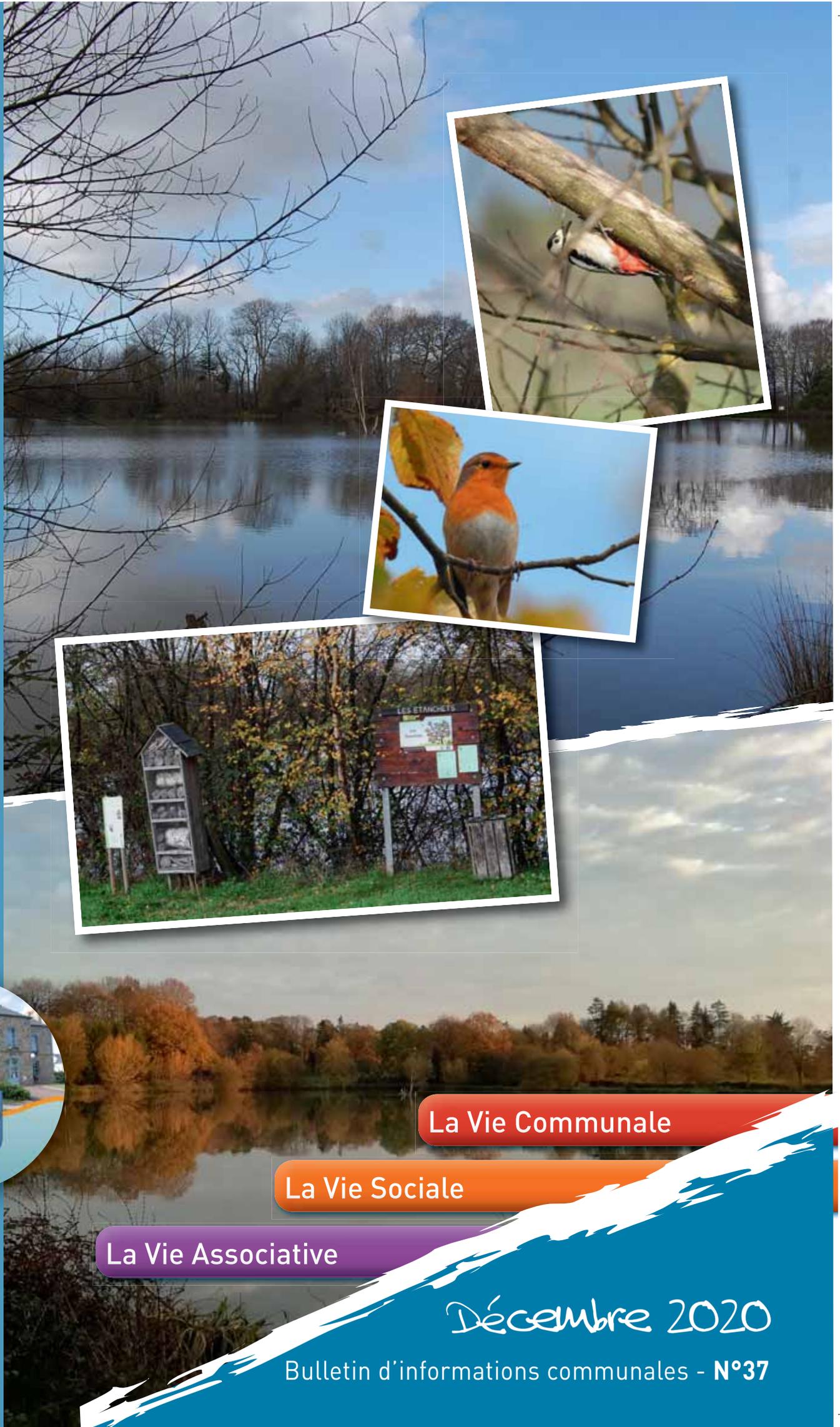


"L'Écho Québriacois"



quebriac.fr



La Vie Communale

La Vie Sociale

La Vie Associative

Décembre 2020

Bulletin d'informations communales - N°37



Jean-Luc CLOLUS
Le Savoir-faire depuis 3 générations
Couverture
Zinguerie
Réfection Cheminée
"Le Frais Vallon" - 35190 QUÉBRIAC ☎ 02 99 68 01 17

art & style
MASCULIN - FEMININ - BARBIER
Horaires d'ouverture
Du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le vendredi en continu de 9 h à 20 h
Le samedi de 8 h à 13 h
Avec ou sans rendez-vous
QUÉBRIAC - 02 99 54 02 94

Lebreton
Electricité Générale
Plomberie - Chauffage
Z.A. ROLIN 35190 QUÉBRIAC
www.lebreton-electricite.fr ☎ 02.99.68.06.74
contact@lebreton-electricite.fr ☎ 06.62.50.26.95

SARL ROUAULT
Travaux forestier et bois de chauffage
22 rue Docmaël
35190 TREVERIEN
0685444401
sarrouault@outlook.fr
commande bois de chauffage
0299458067 / 0607941401

Claude DUHAMELLE
TRAVAUX PUBLICS
35190 QUÉBRIAC

Tél. 02 99 68 12 94 - Port. 06 03 37 84 41
claude.duhamel@wanadoo.fr
Siret : 422 745 976 00015 - APE : 4312 B

Jusqu'au bout des Griff's
Salon de toilettage canin
HORAIRES D'OUVERTURE
Du mardi au samedi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 18h00
☎ 02 99 84 77 89
11 bis ZA de la billiais 35190 TINTENIAC

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE	15 SAMU	17 POLICE SECOURS	VIOLENCE CONTRE LES FEMMES LA LOI VOUS PROTÈGE APPELÉ LE 3919
112	18 SAPEURS-POMPIERS	114	RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

LE FOURNIL DE Féwen
TINTÉNIAC

14 place André Ferré - 35190 Tinténac
Boulangerie-Pâtisserie 100 % BIO
Boutique ouverte le mardi et vendredi
de 16 h 30 à 19 h 30
www.lefournildefewen.com
f lefournildefewen / i lefournildefewen
Tél. **06 32 29 92 47**
Retrouvez nos produits à l'épicerie
« Le P'tit Plus » de Québriac
Le mercredi, vendredi et samedi



SOMMAIRE

-  **Vie communale** 2
 - Le Mot du Maire
 - Nouveau conseil municipal
 - Commissions Communales
 - Les Etanchets
 - Le Plan Local d'Urbanisme
 - Les Travaux en cours
 - Nos agents techniques
-  **Séances du Conseil communal** 14
-  **Communauté de communes** 16
-  **Vie sociale** 19
 - Ô Royaume des Coq'inettes
 - Ehop
 - Une Œuvre d'art
 - Veille et Entraide Sociale
 - Projet Jeunesse
 - Notre Doyenne
 - La vie continue au Village
-  **École** 22
-  **Vie Associative** 24
 - ACPG/CATM
 - Anim'6
 - APE
 - UNC
 - Badaboum
 - Ensemble contre la muco
 - Trail du Clocher tors
 - Queb'rando
 - GC'FIT
 - La crèche de l'Ormel
-  **Un page d'histoire** 31
 - La Croix Rolin
 - Gardons la mémoire de notre patrimoine
 - Québriac dans la tourmente



Le Mot du Maire

Une année 2020 inédite ...

En traversant une période particulière de pandémie mondiale, l'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des bousclements et des défis à relever.

Avec de lourdes conséquences, tant économiques que sociales, cette crise sanitaire nous oblige à modifier nos habitudes de vie personnelles et professionnelles, suscitant aussi légitimement notre inquiétude, notamment pour les plus fragiles d'entre nous.

Une grande solidarité ...

Aussi, je souhaite témoigner de l'engagement et de l'implication de nos acteurs de la vie locale et municipale : professionnels, commerces, services, bénévoles, agents et élus communaux. Une fois de plus, ils nous ont prouvé que la solidarité sous toutes ses formes est bien présente sur notre commune.

Merci pour ce grand élan de générosité, pour chaque geste et chaque attention. Merci à toutes ces personnes de l'ombre, et en particulier nos « veilleurs » et nos couturières bénévoles qui grâce à leur effort collectif, ont permis la dotation de masques tissés à nos personnes les plus fragiles et à nos enfants de l'école de la Liberté.

Je salue d'autant plus les Présidents d'associations ainsi que leurs bureaux qui doivent adapter et le plus souvent annuler leurs activités et leurs organisations au regard des contraintes et des préconisations sanitaires préfectorales. Notre dernière rencontre avec les associations a permis notamment de réitérer le soutien et l'accompagnement communal auprès de la vie associative. Cette volonté partagée doit favoriser l'interconnaissance et permettre le développement d'actions ou de manifestations communes. Bienvenue aux nouvelles associations GC'Fit et Les Chansons à mémé !!

Une rentrée municipale particulière...

Malgré ce contexte difficile, la nouvelle équipe municipale s'est rapidement mobilisée et impliquée au service de la commune. Petit à petit, les commissions extra-municipales se mettent en ordre de marche et débouchent progressivement vers la mise en place de groupes de travail, dans l'esprit de démarche participative que nous souhaitons développer. Bienvenue à notre nouvelle page Facebook « Vivre à Québriac » et bravo au groupe de travail.

Avec un peu de retard dû à la Covid-19, les gros chantiers engagés depuis quelques mois sont aujourd'hui en voie de finalisation : la rénovation-extension de la halte-garderie en Multi accueil, le transfert des effluents de la commune de Québriac vers la station d'épuration de la commune de Tinténiac, le déploiement de la fibre sur la commune ainsi que l'approbation de la révision du PLU par l'Assemblée Communautaire de la Bretagne Romantique. Dans les prochains mois, des projets importants pour notre commune vont mobiliser l'équipe : les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie et de son annexe, la création d'un lotissement communal, la mise en place de réunions de quartier et des chantiers participatifs...pour n'en citer que quelques-uns.

La communauté de communes Bretagne Romantique est désormais installée, les élus y tiennent toute leur place. Elue vice-présidente déléguée à l'action sociale, je travaille au sein d'un bureau communautaire impliqué et présent afin de défendre un projet de territoire de proximité, au service des habitants du territoire.

Enfin, merci au comité de rédaction de ce bulletin communal, en particulier Yves Laurence, ancien journaliste, résidant à Québriac.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et dès maintenant, une bonne et heureuse année 2021.

Belle lecture à vous tous, prenez soin de vous, de vos familles et de vos proches.

Le Maire, Marie-Madeleine Gamblin

En raison de la covid-19, la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra pas avoir lieu comme habituellement. Merci de votre compréhension.



MAIRIE
 5, rue de la Liberté
 35190 QUÉBRIAC
 02 99 68 03 52
 mairie.accueil@quebriac.fr

Ouverture de la Mairie
 du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h.
 Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie :
 www.quebriac.fr

Directeur de publication :
 Marie-Madelein GAMBLIN

Impression et création :
 ATIMCO - Combourg Imp. atimco



LA VIE COMMUNALE

Le conseil municipal

Le conseil municipal de Québriac est composé de 19 élus. Il délibère sur tous les sujets d'intérêt local. Ses attributions sont très larges : budget, enfance, urbanisme, cadre de vie, travaux entretien, etc..Le conseil municipal exerce ses compétences en adoptant des délibérations. En règle générale, il se réunit au moins une fois par mois. Les séances du conseil municipal sont publiques.

Votre maire

Le Maire est chargé de l'exécutif de la commune qu'il représente à l'égard des tiers et agents de l'Etat. Agent de l'Etat dans la Commune, il est chargé de missions d'intérêt général, il est officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il exerce ses pouvoirs sous le contrôle du Conseil Municipal et est chargé d'exécuter les décisions du Conseil.

Vos adjoints et vos conseillers délégués

Afin de mener à bien ses projets, l'équipe s'est dotée de 5 adjoints, 4 conseillers délégués et 9 conseillers municipaux.

Les adjoints sont chargés d'assumer les fonctions que le Maire leur a confié. Ils exercent donc leurs responsabilités dans un domaine spécifique, en

rapport avec leurs compétences et leurs motivations. De leur côté, les conseillers municipaux délégués ont reçu une délégation pour exercer une mission précise auprès du Maire ou des adjoints.

Vos conseillers municipaux

Les conseillers municipaux participent à la vie démocratique de la commune et au travail de la municipalité (commissions, réunions, représentations au sein des organismes extérieurs, délégation).

Vos commissions municipales

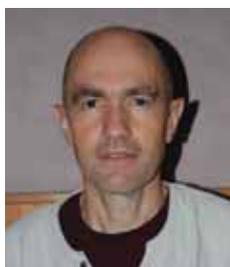
Chacun des membres de l'équipe municipale a ainsi un rôle primordial dans la structuration et le développement de la vie communale qui se discute et s'élabore au sein de différentes commissions communales. Elles sont pilotées soit par le Maire ou l'adjoint ou le conseiller délégué, selon sa délégation. Leur rôle est d'étudier les dossiers en cours, d'émettre des avis et faire des propositions au conseil municipal. Il s'agit également d'une instance participative, ouverte aux habitants, au sein de laquelle, et grâce à elle, des projets, actions ou expérimentations peuvent être initiées. Des groupes projets peuvent également en découler.



Marie-Madeleine GAMBLIN

Maire

Conseillère Communautaire



Pierre JEHANNIN

1^{er} Adjoint

Finances, budget,
vie économique,
intercommunalité,
appels à projet
Conseiller Communautaire



Angélique LEBRETON

2^{ème} Adjointe

Affaires scolaires,
périscolaires
Petite enfance



Erwan FONTAINE

3^{ème} Adjoint

Voirie, Bâtiments communaux,
Patrimoine, Environnement,
Agriculture, Espaces naturels



Christine CLOLUS

4^{ème} Adjointe

Vie locale et associative





Eric HAMON
5^{ème} Adjoint
Solidarité, Habitat,
Mobilité et
Bien vivre ensemble



Anne THOMAS GAREL
Conseillère déléguée
Définition et mise en œuvre
d'une démarche citoyenne



Joseph CHESNOT
Conseiller délégué
Suivi de travaux
communaux, en régie
ou par délégation



Aude BAUGUIL
Conseillère municipale



Yann LEVREL
Conseiller délégué
Définition et mise en œuvre
du projet jeunesse



Chantal JUHEL
Conseillère municipale



Jean-Louis DEMOGUE
Conseiller délégué
Conception et mise en
œuvre communication et
information municipale et
locale



Anne-Laure BODIN
Conseillère municipale



Mickaël BELLIER
Conseiller municipal



Aurore THOREUX
Conseillère municipale



William DUHAUBOIS
Conseiller municipal



Aurore SAUVAGET
Conseillère municipale



Régis ROUXEL
Conseiller municipal



Marie-Christine LABBE
Conseillère municipale





Commissions Communales Commune de Québriac 2020

FINANCES / ÉCONOMIE	URBANISME / HABITAT INFRASTRUCTURES
Marie-Madeleine GAMBLIN Pierre JEHANNIN Angélique LEBRETON Erwan FONTAINE Christine CLOLUS Eric HAMON Anne THOMAS	Marie-Madeleine GAMBLIN Pierre JEHANNIN Erwan FONTAINE Joseph CHESNOT Régis ROUXEL William DUHAUBOIS

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE AGRICULTURE	AFFAIRES SOCIALES SOLIDARITE
Erwan FONTAINE Joseph CHESNOT Régis ROUXEL William DUHAUBOIS Aurore SAUVAGET	Eric HAMON Aude BAUGUIL Chantal JUHEL Jean-Louis DEMOGUE Marie-Christine LABBE Anne THOMAS

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE	INFORMATION COMMUNICATION
Christine CLOLUS Anne THOMAS Yann LEVREL Mickaël BELLIER Anne-Laure BODIN Chantal JUHEL	Jean-Louis DEMOGUE Marie-Christine LABBE Erwan FONTAINE Eric HAMON Aurore THOREUX Mickaël BELLIER William DUHAUBOIS

SCOLAIRE PERISCOLAIRE PETITE ENFANCE	URBANISME / HABITAT INFRASTRUCTURES
Angélique LEBRETON Anne-Laure BODIN Aurore THOREUX Yann LEVREL	Marie-Madeleine GAMBLIN Pierre JEHANNIN Erwan FONTAINE Joseph CHESNOT Régis ROUXEL William DUHAUBOIS

COMMISSION APPEL D'OFFRES	CCAS
Marie-Madeleine Gamblin Titulaires Pierre JEHANNIN Erwan FONTAINE Joseph CHESNOT Suppléants Régis ROUXEL Angélique LEBRETON William DUHAUBOIS	Marie-Madeleine Gamblin Cinq Elus Eric HAMON Aude BAUGUIL Chantal JUHEL Jean-Louis DEMOGUE Marie-Christine LABBE + Cinq représentants de la société civile désignées par le Maire. Nicole Mallet Marie-José Hilliard Béatrice Châteaugiron Renaud Colas Desfrancs Jean Guillemer

CONSEIL D'ECOLE
Directrice Ecole Ensemble des Maîtres affectés à l'école Maire Représentants élus parents d'élèves Délégué départemental de l'éducation Elue municipale : Angélique LEBRETON

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19
**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- Eviter de se toucher le visage
- Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Santé publique France
 Liberté Égalité Fraternité

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000
(appel gratuit)





Les Etanchets : bilan du Refuge LPO

Qu'est-ce qu'un Refuge LPO ?

Un « Refuge LPO » est un espace de préservation et de découverte de la biodiversité. Lorsqu'un espace vert, public ou privé, présente un potentiel pour la faune et la flore sauvages, il peut bénéficier de cet agrément. Les principes du Refuge LPO sont simples : créer des conditions propices à l'installation des espèces locales, ne pas utiliser de produits phytosanitaires, réduire son impact en adoptant des gestes éco citoyens et faire du refuge un espace sans chasse.

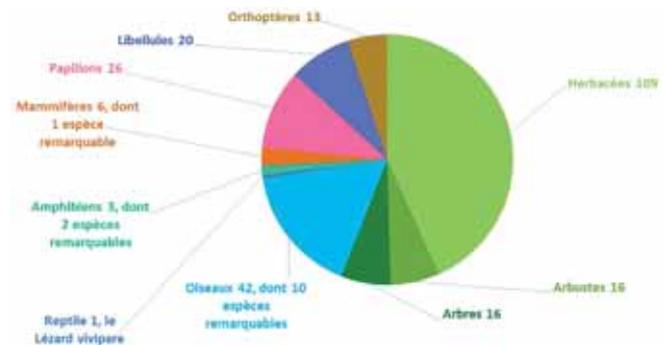
En 2016, la Commune de Québriac s'est engagée avec la LPO Ille-et-Vilaine, devenue aujourd'hui LPO Bretagne, pour préserver et accueillir la biodiversité sur le site des Etanchets. Si la commune ne renouvellera pas la convention « Refuges LPO » à proprement dite, la réalisation d'animations LPO à la découverte de la faune et la flore sauvages sera maintenue avec des animations scolaires et une animation à destination du grand public en 2021.

Quels aménagements ?

Dès 2017, une gestion différenciée est mise en place avec la création de zones de fauche tardive et de fossés enherbés. La pose de nichoirs, l'arrachage d'une partie des Thuyas et d'une haie de Laurier-palme et la création d'un parking ont suivis. Des arbustes d'espèces locales ont été plantés et une mare a été creusée en 2020, elle accueillera très certainement dès ce printemps de nouveaux amphibiens.

Quels résultats ?

Les deux séries d'inventaires réalisées en 2016 et en 2020, ont montré une belle diversité sur le site avec 42 espèces d'oiseaux comme le Martin-pêcheur d'Europe, le Gobemouche gris ou la Tourterelle des bois, 26 espèces de papillons, 20 de libellules et 13 d'orthoptères (grillons, sauterelles et criquets). Des espèces fragiles et discrètes comme le Lézard vivipare ou le Crapaud épineux sont également présentes sur le site. Une trentaine de pieds d'orchidée : l'Epipactide à larges feuilles fleurissent tous les étés autour de l'étang. La nouvelle gestion semble porter ces fruits : 55 espèces d'insectes ont été inventoriés en 2020 contre 28 en 2016. Tous groupes confondus, 252 espèces ont été observées sur le site depuis 2016.



Gobemouche gris *Muscicapa striata* a été observé en 2020 à proximité de la mare.

L.HEUZE_LPO Bretagne



Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* pêche régulièrement autour des étangs.

O.RETAIL_LPO Bretagne



Le bien nommé Crocothémis écarlate *Crocothemis erythraea* est présent sur les rives des étangs.

JJPEUCAT_LPO Bretagne



L'Epipactide à larges feuilles *Epipactis helleborine* ouvre ses fleurs discrètes aux yeux attentifs.

JJPEUCAT_LPO Bretagne



Le Lapin de garenne *Oryctolagus cuniculus* participe à la gestion des zones enherbées.

A.VIALLA_LPO Bretagne

Crédit photos : LPO Bretagne





Le Plan Local d'Urbanisme de Québriac est approuvé



Fin d'année 2016, notre commune s'est engagée dans la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU). Il est en effet apparu nécessaire de redéfinir l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour répondre aux enjeux forts de renouvellement urbain, de développement harmonieux de la commune et de préservation de la qualité architecturale et environnementale. Le projet de PLU est aujourd'hui approuvé et tenu à la disposition du public à la mairie de Québriac aux jours et heures d'ouvertures habituels. Il est également publié sur le site Internet de la commune.

Pendant toute la phase d'élaboration et de réflexion du projet, la commune s'est associée à de nombreux acteurs. Cette mobilisation et cette concertation ont permis d'élaborer un document d'urbanisme s'appuyant sur un véritable projet d'aménagement de territoire au plus près des observations de la population, de la réalité du terrain, de ses atouts et de ses contraintes.

Au regard des avis et des remarques des personnes publiques associées et du public, des conclusions du commissaire enquêteur, des adaptations ont été apportées au projet. Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU.

En séance du Mai 2020, le conseil municipal de Québriac a entériné le projet, ainsi modifié. C'est le 29 octobre 2020 que l'assemblée communautaire a approuvé le plan local d'urbanisme de Québriac. Il est ainsi devenu exécutoire de plein droit à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité et de la transmission du dossier au représentant de l'Etat. Un délai de recours de deux mois court à partir de cette date de réception en préfecture.

Québriac à l'horizon 2031

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est le document central du PLU. Il définit les orientations générales des politiques

retenues par la commune en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

L'écriture de ce projet permet ainsi, dans le respect du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Communautés du Pays de Saint-Malo, de concrétiser l'ambition politique de Québriac dans ces domaines à l'horizon 2031. Il précise également les objectifs que la commune s'est fixée à moyen et long terme.

Les 125 premières pages du rapport de présentation du PLU donne ainsi une photographie de Québriac et explique les choix retenus pour établir ce projet.

Il s'appuie sur différents outils, des états des lieux et des diagnostics :

- Diagnostic socio-économique : (démographie, habitat, situation socio-économique, déplacements, fonctionnement urbain)
- Etat initial de l'environnement : (environnement physique, biologique, analyse paysagère, urbaine, architecturale, et patrimoniale, gestion des ressources naturelles, pollutions et nuisances, risques majeurs)

En résumé, il trace la perspective de développement de Québriac à l'horizon 2031, sous différents aspects comme présentés ici de façon très synthétique :

1. La démographie

Ce point est le plus important pour notre commune.

Les élus situent l'objectif de croissance démographique à 1.3%, soit une population en 2031 de 1 860 habitants avec 120 logements à construire. Le développement démographique de Québriac est justifié par sa proximité immédiate au pôle d'emplois et de services de Tinténiac (pôle relais du Pays de St Malo. Outre cette proximité, et de l'axe Rennes – Saint Malo, la commune possède des atouts propres (école, commerces, artisans, pôle santé, cadre de vie, paysage, ...). Ces prévisions sont enfin appuyées par la dynamique démographique observée sur la commune depuis près de 20 ans, liée au positionnement stratégique évoqué.

Le projet d'aménagement et de développement durable affiche la volonté de conforter le bourg et de préserver le caractère des villages / hameaux. En effet, la dispersion de l'habitat ne répond pas aux objectifs de développement durable : mitage des espaces agricoles et naturels, multiplication des déplacements automobiles, coût des réseaux, etc...

Au regard des exigences de modération foncière, de limitation de l'étalement urbain et des objectifs démographiques fixés, le PLU privilégie notamment l'extension urbaine vers le secteur Ouest du bourg (1.98 ha (zone 1AU) et 3,10 ha (zone 2AU)). Leurs orientations d'aménagement et de programmation





prescrivent un objectif de densité minimale tendant vers 20 logements par hectare. De même, ils comportent des prescriptions en matière de logements sociaux et facilitent la mise en place d'une mixité des typologies de logements.

En résumé, en dehors du bourg et de ses extensions urbaines, le zonage ne délimite aucune autre zone constructible à vocation d'habitat. Seules, les constructions existantes à vocation d'habitat pourront seulement faire l'objet d'extensions, de réhabilitation ou d'annexes. De plus, et afin de préserver le patrimoine local, le PLU a identifié, selon des critères très précis, quelques bâtiments à usage agricole, pouvant changer de destination en habitat.

Le PLU montre la volonté de limiter les constructions nouvelles en secteur agricole. Cette mesure forte vise à protéger la consommation d'espace agricole. Le mitage sera donc stoppé dans ces secteurs.

En parallèle de la révision générale du PLU, une étude de faisabilité et de programmation a été menée sur le secteur de la zone Est du bourg. Son objectif a été de permettre d'approfondir les capacités de densification de ce secteur et d'appréhender ses impacts en matière d'environnement, de gênes diverses, de patrimoine, d'équipements publics, etc... afin de produire à terme une orientation d'aménagement et de programmation.

Dans la démarche de PLU, cette étude, toujours en cours de réalisation, s'est, au final, matérialisée par l'institution d'une servitude de projet, d'une durée de cinq ans. Elle limite les projets de construction sur cette période.

Situé au cœur du bourg, ce secteur jouit d'un emplacement stratégique. Dès à présent, il nous appartient, élus et habitants, de réfléchir ensemble, à la valorisation de cet espace afin d'anticiper des contraintes qui nous obligeront demain.

2. Le cadre de vie communal

Afin d'envisager de nouveaux équipements communaux polyvalents et à vocation de sports et loisirs, des emplacements sont prévus au nord du bourg (à proximité du parking de la Nouasse). De même, des espaces réservés sont inscrits dans le but de mieux gérer le stationnement à proximité des équipements collectifs.

Concernant les liaisons douces, la commune a un réseau important de chemin (40 km) inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Des emplacements réservés sont prévus pour conforter ce

réseau. Un schéma de déplacements doux est en cours d'élaboration à l'échelle de la Bretagne romantique

3. La vie économique et artisanale

Pour soutenir la diversité commerciale certains locaux commerciaux situés dans le bourg sont identifiés comme ne pouvant pas changer de destination. De même, pour pérenniser l'activité économique, la zone de Rolin est confortée pour l'accueil de nouvelles entreprises.

Quant aux entreprises installées en campagne, et afin de conforter, voir évoluer, leur activité, neuf Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) sont créés.

Un projet privé est en cours de réflexion sur le site de l'ancien zoo loisirs. Il s'agit d'un parc résidentiel de loisirs de 9.5 ha. Pour permettre son développement, un zonage spécifique (UZ) est matérialisé.

4. Le patrimoine naturel et paysager de la commune

L'étang de Rolin, classé Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), et la vallée de la Donac constituent les réservoirs de biodiversité principaux sur la commune. Ils méritent d'être protégés durablement.

Au plan environnemental, et de manière générale, ce souci de préservation concerne la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'eau, du sol, des ressources naturelles. Cette volonté de protection sera suivie d'actions de valorisation.

Le réseau de haies et de boisements est également garant du maintien de la biodiversité. Un travail d'identification de haies bocagères avec un rôle anti érosif a d'ailleurs été réalisé par la commune de Québriac.

Enfin, le règlement du PLU protège le patrimoine bâti d'intérêt local antérieurs au XXe siècle, témoignant d'une valeur architecturale et de son histoire.

Du PLU communal au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente en matière de documents d'urbanisme. Le 31 Mai 2018, les élus communautaires ont engagé l'élaboration d'un PLU Intercommunal qui va demander plusieurs années. Il définit les principes d'évolution du territoire à l'horizon 2035.

Fort de sa démarche d'élaboration de son PLU, la commune de Québriac souhaite apporter son expérience et contribuer à la réflexion du projet global déterminé à l'échelle intercommunale.





Les travaux en cours

Transfert des effluents de Québriac vers la station d'épuration de Tinténiac

Les lagunes de Québriac servant au traitement des eaux usées sont saturées. Une étude a donc été réalisée sur un projet de poste de transfert des effluents du réseau d'assainissement de la commune vers la station de Tinténiac où ils seront traités.

Les eaux usées s'écouleront gravitairement dans des cuves hermétiques de transit. Elles seront ensuite refoulées par un système de refoulement pneumatique dans un réseau long de près de deux kilomètres.



Les travaux de création du local de pompage et d'installation de ses équipements (pompes, automatismes, raccordements électriques et télésurveillance) devraient s'achever courant décembre 2020. Le raccordement au réseau de transfert pourra ainsi être testé pour une mise en service définitive prévue janvier 2021.

Extension et rénovation du bâtiment de la mairie

L'étude de faisabilité pour le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie est en cours de finalisation. Après validation du projet par le conseil municipal, la consultation des entreprises pourra être lancée, pour un début de chantier fin du premier trimestre 2021.

Le projet comprend deux phases

1) La rénovation de l'ancien bâtiment situé à proximité de la mairie et l'ajout d'une petite extension. Cet espace permettrait d'accueillir le conseil municipal (passé de 15 à 19 conseillers), des cérémonies et des réunions. Il servirait également de salle communale en centre bourg. Des toilettes publiques sont prévues dans le projet.

2) La réhabilitation de l'actuelle mairie avec des améliorations thermiques et d'accessibilité. Ces travaux répondent à de réels besoins au regard de la vétusté du

bâtiment et de la mise aux normes de sécurité. En outre, ils permettront d'améliorer le confort d'usage des locaux et de les adapter aux besoins d'aujourd'hui des agents administratifs et des élus.

Cette opération devenue indispensable au fil des années (la dernière rénovation-amélioration remonte à près de 30 ans), rendra l'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite et adaptera les locaux au premier accueil de la population et à ses besoins évolutifs.





Les travaux du pôle petite enfance s'achèvent...

Les travaux du Pôle petite enfance consistent en la rénovation et l'extension de la halte-garderie en multi-accueil, passée de 160 à 260 m², et la création d'un bâtiment annexe de 80 m². Le tout s'inscrit dans un ensemble d'aménagements extérieurs intégrant des accès sécurisés et une cour centrale. Ce chantier satisfait aux exigences et aux normes réglementaires, mais pas seulement. Il répond à l'évolution des besoins et des demandes des familles. Ces nouveaux équipements permettront enfin de développer la mixité d'accueil et de garde (multi-accueil) et de mettre en place des activités complémentaires pour le soutien aux familles et les assistantes maternelles (espace jeux), et pour les associations locales dans le bâtiment annexe. Situé à proximité de l'école et du restaurant scolaire, l'ensemble se positionne, à l'échelle de la commune et au-delà, en véritable pôle de la petite enfance, permettant la réalisation d'activités de qualités. Sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, donc de ses élus, le projet bénéficie d'un copilotage. Le bâtiment principal du multi-accueil est géré par l'ADMR de Tinténiac, en partenariat avec le SIVU Anim'6 qui apporte son soutien financier au fonctionnement. Le bâtiment annexe pourra accueillir les activités de l'association Badaboum (espaces jeux) selon ses temps d'ouverture ainsi que d'autres activités selon les projets restant à définir.

La fin des travaux est prévue fin janvier 2021. Cette période sera aussi le moment d'organiser les retours de la halte-garderie, transplantée le temps des travaux dans un gîte à Tinténiac et des espaces-jeux, installés de leur côté à l'espace enfance à Tinténiac.

Dès à présent, les différents partenaires réfléchissent à l'ouverture du dispositif, et notamment aux modalités d'utilisation et d'organisation de ces nouveaux espaces aujourd'hui fonctionnels et adaptés



La fibre arrive à Québriac

La technologie de la fibre optique présente de nombreux avantages, dont une plus grande bande passante, une vitesse plus élevée, une meilleure qualité de connexion Internet et une plus longue durée de vie des câbles. A Québriac, l'accès à la fibre devrait être possible pour les foyers concernés par la première phase permettant un début de commercialisation dans le courant de l'année 2021.

Les travaux dans notre commune ont consisté en la pose d'un sous-répartiteur rue de la Liberté (face à l'école), ainsi qu'en la mise en place de quatre armoires de raccordement, à la Vectais, la Mare, la Pivaudière et le chemin de la Ville es Ray. Plus de 30 nouveaux poteaux ont également été installés.

Une campagne d'élagage a été demandée aux propriétaires riverains des lignes téléphoniques afin de faciliter le travail des techniciens. La municipalité souhaite remercier tous les habitants concernés par ces mesures qui ont su être compréhensifs et réactifs.

Les études se poursuivent pour la seconde phase de travaux. L'ensemble du territoire communal sera éligible à la fibre d'ici 2023. Une carte détaillée vous indique en quelle année votre habitation ou entreprise devrait être raccordée à la fibre optique : https://www.megalys.bretagne.bzh/jcms/mw_18542/phase-2-2020-2023

Mené à l'initiative de la Région Bretagne et soutenu par l'Etat et l'Union européenne, le projet Bretagne très haut débit (THD), représente un investissement de

près de deux milliards d'euros. Il ambitionne d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2026.

Les collectivités bretonnes en ont confié la maîtrise d'œuvre au syndicat mixte Mégalis Bretagne qui assure la construction du réseau public de fibre optique ensuite loué aux opérateurs. Le syndicat est donc chargé des études de tracés, du contrôle des poteaux

où seront posés les câbles, du remplacement des poteaux défectueux, etc.



Elagage sur les parcelles communales à la Haie de Terre.





Nos agents techniques au service du cadre de vie de Québriac



Un nouveau véhicule pour le service technique.

Vous les avez certainement croisés au détour d'une rue, d'un chemin ou d'une allée. Beaucoup se demandent ce qu'ils font. Et qui ils sont. Catherine Dumonteix, référente de l'équipe et agent aux espaces verts, Noël Houitte et Louis Robert, agents aux espaces verts, et Thierry Guinoiseau, nouveau venu et affecté principalement aux bâtiments, composent l'équipe des agents du service technique. Leur travail au quotidien contribue à améliorer le cadre de vie des habitants de Québriac et à rendre la commune agréable à vivre.

Les domaines de compétences de l'équipe sont nombreux. Ensemble, les agents assurent :

- l'entretien des nombreux espaces verts,
- la gestion du mobilier urbain,
- l'entretien de la voirie en agglomération,
- l'entretien du cimetière,
- l'entretien des bâtiments communaux (école, mairie, salles polyvalente, cantine...),
- la surveillance du réseau d'assainissement collectif,
- le partenariat avec les agents de la communauté de Communes,
- la surveillance des voies communales hors agglomération,
- Etc.

La municipalité a rencontré les agents à plusieurs reprises afin de mieux comprendre leur travail et les différentes tâches qu'ils réalisent. Elle a également souhaité identifier leurs activités chronophages et être à l'écoute de leurs demandes.

La mise en place d'outils et de temps d'échanges, tant au sein de l'équipe qu'avec les élus, constitue un objectif commun au service d'un projet municipal partagé.

Leurs tâches sont immenses. Et pourtant, quotidiennement, ils ont à cœur de rendre notre bourg et notre campagne encore plus beaux. Ils s'efforcent aussi de proposer les solutions d'aménagement les

moins coûteuses possibles afin de contrôler le budget de leur service.

La commune **s'est engagée** dans la démarche "Zéro Phyto", entraînant un désherbage totalement manuel ! Le limiter au maximum est donc un objectif de tous les instants. Des idées pour réduire le temps passé à désherber et à tailler certaines essences de plantes commencent à germer. Et **l'évolution des comportements et des pratiques** est déjà engagée comme, par exemple, transformer en alliées des plantes jusque-là jugées nuisibles.

Pour aider au mieux l'équipe dans ses travaux quotidiens, il a été décidé de remplacer le plus rapidement possible les outils portatifs jugés lourds et inadaptés à des travaux extérieurs, notamment les taille-haies et les débroussailleuses.

N'hésitez pas à rencontrer nos agents pour leur demander des conseils, ils vous répondront avec plaisir.

Thierry Guinoiseau est le nouvel agent qui a intégré récemment l'équipe technique municipale. Il est principalement en charge de l'entretien des bâtiments communaux.

- **Thierry, pouvez-vous vous présenter ?**



J'ai 55 ans et 3 enfants. Je suis né à Vitré en Bretagne. J'ai passé mon enfance à Dinard puis en Mayenne dont ma famille est originaire.

- **Quelle a été votre expérience professionnelle ?**

J'ai travaillé 14 années au crédit Agricole de Mayenne puis 10 ans comme chef d'entreprise dans la région

rennaise. Suite à la vente de mon entreprise, je me suis reconverti, par le biais d'une formation de la région Bretagne et du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine, au métier d'agent technique territorial. A la fin de cette formation, une mission de remplacement m'a été proposée à la commune de Québriac.

- **Qu'avez-vous pensé de notre commune ?**

Je suis très heureux de travailler à Québriac. J'y ai découvert une commune à taille humaine qui possède un cadre agréable. De plus, l'équipe technique m'a bien accueilli et l'ambiance qui y règne est sympathique.

- **Avez-vous des hobbies ?**

Durant mon temps libre, je m'adonne aux joies d'arpenter les brocantes et les vide-greniers.





Feux de végétaux ou de papiers

Chiens errants

Dépôts sauvages, mégots, masques ...

Stop aux incivilités!!!

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile.
Et pourtant, avec quelques efforts et du bon sens, nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter.
Nous avons tous un rôle à jouer.
Propreté, stationnement, respect du voisinage... sont des sujets récurrents lorsqu'on évoque le civisme.
La Mairie aura beau prendre des mesures pour faire appliquer les règles, elle aura toujours besoin de vous pour donner du sens et appuyer son action.

Stationnement gênant ou interdit

Nuisances sonores

Vitesses excessives

Une naturopathe à Québriac deux jours par semaine

Vous avez le souci de préserver votre capital santé en prenant soin de vous par des moyens naturels ? La naturopathie est faite pour vous ! Cloé Lecamus vous propose une démarche préventive et éducative globale. Celle-ci se fonde sur différents outils tels que nutrition, règles d'hygiène alimentaire, thérapies naturelles à base de plantes et minéraux, outils de gestion du stress et réflexologie plantaire. Cloé Lecamus vous accompagnera vers un mieux-être et une meilleure qualité de vie. Nouvellement installée, elle reçoit sur rendez-vous les vendredi et samedi de 9h à 19h au sein du cabinet médical. La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 06.75.46.21.92.

La naturopathie vise à préserver, entretenir ou restaurer la vitalité de chacun. Elle soutient toute personne souhaitant s'inscrire dans une démarche de prévention santé. Il peut s'agir de troubles fonctionnels ou émotionnels chroniques ou ponctuels (digestifs, de surpoids, immunitaires, de sommeil, circulatoires, articulaires, cutanés, fatigue chronique...). La naturopathie intervient en complément de leur traitement allopathique, si traitement il y a.

Passionnée par la nature et la physiologie du vivant, Cloé Lecamus s'est formée à une discipline en accord avec sa vision de la vie et de la santé : la naturopathie. Ses expériences de soignante depuis douze ans dans un Centre de lutte contre le cancer et de maman de trois enfants, dont des jumeaux, lui ont donné l'envie de se perfectionner dans l'accompagnement de la

femme et de l'enfant de la naissance à l'adolescence.

Sa démarche de naturopathe en santé féminine au naturel vise à proposer son aide dans les troubles de la sphère gynécologique (troubles du cycle menstruel, ménopause...), et dans les moments clés de la vie d'une femme (puberté, fertilité, préconception, grossesse et post partum).

Concernant les enfants, Cloé Lecamus se propose de venir en soutien lors du sevrage, de la diversification alimentaire ou pour renforcer le terrain : troubles digestifs, cutanés, immunitaires, comportementaux ou du sommeil.

Cloé Lecamus

Naturopathe - Iridologue
Conseillère en fleurs de Bach
Agréée APNF

2, rue du Petit Bourg
35630 Hédé-Bazouges
contact@cloe-lecamus-naturopathie.fr
06 75 45 21 92
www.cloe-lecamus-naturopathie.fr

Une visite chez votre naturopathe ne remplace en rien un suivi médical. Il n'effectue pas de diagnostic, n'établit pas d'ordonnance et ne modifie jamais une prescription médicale.





Comptes-rendus des Conseils municipaux 2020

◆ Conseil Municipal du 31 janvier 2020

- Etude de faisabilité et de programmation d'aménagement du secteur est du centre-bourg : approbation d'une opération d'aménagement d'ensemble : Le conseil municipal valide les orientations d'aménagement et approuve le périmètre d'étude de 1.3825 hectares
- Convention de servitude au profit de Mégalis Bretagne pour l'implantation de deux armoires techniques dans le cadre de mise en œuvre de la fibre : rue de la Liberté et la Vectais. Approbation
- Convention pour le déversement et le traitement des eaux usées de la commune de Québriac dans la STEP de Tinténiac. Approbation
- Marché de travaux : transfert des effluents de la commune de Québriac vers la STEP de Tinténiac : avenant N°1 LOT n°2 Poste de refoulement par pompage pneumatique, bassin tampon, raccords. Approbation
- Proposition de l'ONF de l'Etat d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2020
- Vente de bois forêt communale (affouage bois sur pied)
- Finances : ligne de trésorerie interactive fixe : montant 500 000 € sur une durée de 12 mois : approbation pour contracter avec la Caisse d'Epargne Bretagne
- Avis sur la révision du PLU de Combourg : avis favorable
- Convention de gestion du contrat d'assurance des risques statutaires (CDG35). Approbation

◆ Conseil Municipal du 28 Février 2020

- Finances. Comptes de gestion 2019 : Budget principal, assainissement, lotissement communal de la basse ville. Approbation
- Finances. Comptes administratifs 2019 : Budget principal, budget restaurant bar le Québriac, budget commerces de proximité, lotissement de la basse ville, assainissement. Approbation
- Finances. Affectation des résultats 2019 du budget principal et d'assainissement. Décision
- Fiscalité directe locale. Taux d'imposition 2020 : Vote : Pas d'augmentation par rapport à 2019 : Taxe d'habitation : 17,70 %, Foncier Bâti : 20,95 %, Foncier non bâti : 42,11 %
- Finances : Budget primitif principal 2020. Vote : Fonctionnement : 1 180 288.15 € - Investissement : 1 189 908.56 €

- Finances : Budget annexe restaurant 2020- Budget annexe commerces de proximité. Budget assainissement. Approbation
- Rapport commission locale d'évaluation des charges transférées du 24 janvier 2020 : Approbation
- Compléments d'inventaires des cours d'eau communaux réalisés par le syndicat du bassin versant du linon : Approbation
- Compétence eau potable. Conditions de liquidation des syndicats d'eau potable. Approbation
- Vente d'un terrain communal sis rue de la Liberté cadastrée section AH n° 470 P – 165 m2. Approbation

◆ Conseil Municipal du 4 Mai 2020

- Urbanisme. Révision générale du plan local d'urbanisme. Adoption des modifications et avis favorable au projet de PLU ainsi modifié. Avant approbation par le conseil communautaire

◆ Conseil Municipal du 28 Mai 2020

- Installation du Conseil Municipal. Election du Maire et des adjoints

◆ Conseil Municipal du 9 Juin 2020

- Maire Honoraire. Sollicitation auprès de Me La Préfète de la région de Bretagne, la nomination de Monsieur Armand Châteaugiron, au titre de Maire honoraire de la commune de Québriac
- Attributions de fonctions du Maire aux Adjoints.
- Composition des commissions municipales, de la commission d'appel d'offres
- Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Décision de fixer le nombre de 10 membres.
- Election des membres du CCAS
- Election des délégués au conseil d'école, au SIVU Anim'6, SIE du Bassin du Linon, Sivom du canton de Hédé, SDE 35, OSBR, SMICTOM VALCOBREIZ,
- Indemnités de fonctions des élus. Fixation du taux alloué au Maire, Adjoints et conseillers délégués.

◆ Conseil Municipal du 7 Juillet 2020

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales 2020.
- Délégation consentie au Maire par le Conseil





Municipal (droit de préemption urbain). Délégation consentie jusqu'à la fin du présent mandat en 2026.

- Contrat de prêt pour financement du budget assainissement. Travaux effluents de Québriac vers la STEP de Tinténiac. Approbation Montant du prêt 260 000 €. Durée 25 ans. Organisme bancaire : La Banque Postale

- SARL A.S.M.U. Fixation du montant du loyer. Modification liée au COVID 19

- Marché travaux pour le transfert des effluents de Québriac vers la STEP de Tinténiac.

• Entreprise Ouest TP. Montant de l'avenant N°1 de 26 725.00 € H.T

• Groupement d'entreprises Pinto/Félias/Masson. Avenant N°2. Modification articles « contractant et paiement »

◆ Conseil Municipal du 29 Septembre 2020

- Règlement intérieur du conseil municipal (2020-2026). Adoption

- Finances Décision Modificative N°1 – Budget Principal 2020. Approbation

- Subventions et participations 2020. Vote des montants

- Prime exceptionnelle Covid 2020. Décision d'attribution

- Mise à jour du tableau des emplois du service technique. Adoption

- Réseau des bibliothèques gratuité pour tous les moins de 18 ans résidant sur le territoire de la Bretagne romantique. Approbation des tarifs d'inscription

- Convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion 35. Autorisation de signature

- Avis enquête « Installation classée » élevage de porcs de la SCEA Mont Davy – Le Cruel (commune de Tinténiac). Avis favorable

◆ Conseil Municipal du 27 Octobre 2020

- Tarif 2021 Service Public d'Assainissement Collectif. Maintien des tarifs 2020. Approbation

- Travaux extension et rénovation de la structure multi accueil – Avenants N°1. Approbation

• Entreprise Eiffage construction (Gros Œuvre). Isolation soubassements et démolition complémentaire (coffre bois). Montant : 345,80 € H.T

• Entreprise Auguin (Menuiseries intérieures). Fourniture et pose meuble lavabo ludique. Montant : 1 740.00 € H.T

• Entreprise Lustrelec (Electricité). Modificatifs sur luminaire et détecteur de présence. Montant : 1 422.20 € H.T

- Contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment Mairie. Avenant N°1. Mission OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination) du chantier. Montant 5 700 € H.T. Approbation

- Office National des Forêts. Proposition de l'Etat d'assiette des coupes pour l'exercice 2021. Approbation

- Demande de subvention au titre des contrats départementaux de territoire. Volet 3 Tiers Publics. Année 2021. Projet d'achat de DVD vidéo pour les besoins de la bibliothèque. Dépense 2 000 € avec 50% d'aide du Département. Approbation

- Conventions de passage. La Ville Geffrend et La Villeaudierne. Circuit communal de randonnées pédestres. Approbation

- Indemnité de gardiennage de l'église (année 2020). Fixation du montant de 120,97 €

- Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2015 à 2018 pour un montant de 1 343.75 €. Décision

- Compétence voirie agglomération : convention cadre pour la réalisation de prestations de service entre les communes et la communauté de communes Bretagne romantique (2020-2026). Prestations de services pour travaux en agglomération par la CCBP, à raison de 2.5 % du montant HT des travaux. Approbation

Honorariat à Armand Châteaugiron

Sur proposition du conseil Municipal, en séance du 9 juin 2020, Monsieur Armand Châteaugiron, ancien Maire de Québriac, a été nommé Maire Honoraire par arrêté de Madame la Préfète le 24 août 2020.

L'intégralité des comptes-rendus est visible sur le site internet :

www.quebriac.fr / rubrique : **Vie Communale**

et consultable en mairie.





LA VIE INTERCOMMUNALE

La Communauté de communes Bretagne romantique

25 communes sont membres de la Communauté de communes Bretagne romantique, ce qui représente environ 36 000 habitants.

A mi-chemin de l'agglomération rennaise et de la Côte d'Emeraude, la Bretagne romantique dispose d'une situation géographique avantageuse.

Au 1er janvier 2019, la fusion des communes de Saint-Pierre-de-Plesguen, Tressé et Lanhélin, créant la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h, affirme le maillage territorial de la Bretagne romantique basé sur 3 bassins de vie majeurs : Tinténiac, Combourg et Mesnil-Roc'h



Le nouveau conseil communautaire 2020-2026

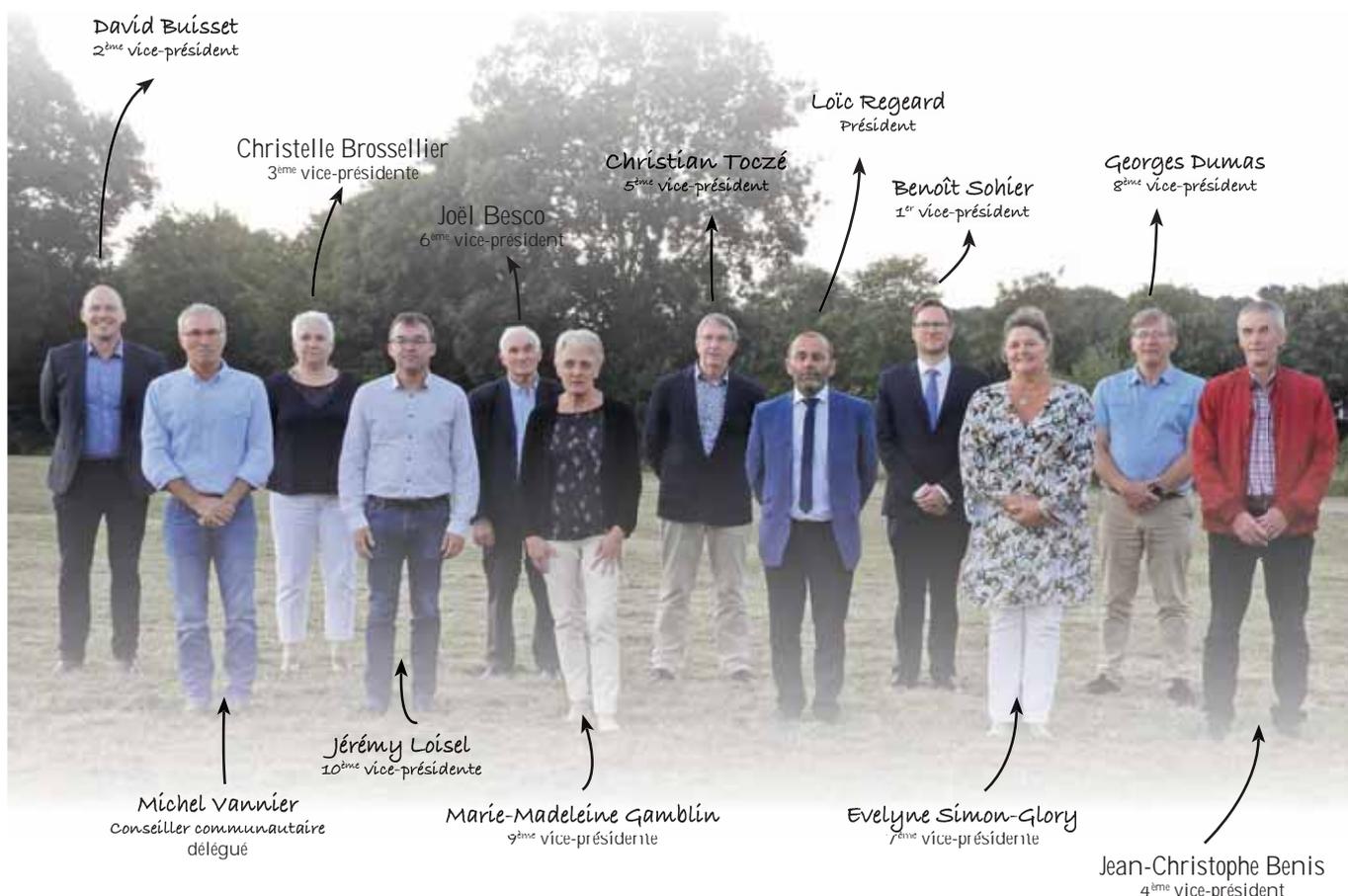
Le Conseil Communautaire est représenté par 51 conseillers titulaires et 10 suppléants issus des élections municipales de Mars et Juin 2020. Concernant la commune de Québriac, Madame le Maire et le 1er adjoint sont les conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes Bretagne romantique.

L'Assemblée Communautaire s'est installée le 15 juillet 2020. Ce soir-là, les votes se sont succédé au tour

par tour à bulletin secret pour élire **M. Loïc Regeard, nouveau président de la Communauté de communes de la Bretagne romantique**, ainsi que les vice-présidents. Pour le mandat 2020-2026, 10 vice-présidents ont été élus.

Un conseiller communautaire délégué, Michel Vannier, en charge de l'animation sportive est venue compléter le bureau communautaire.

Site de la CCBR : <https://bretagneromantique.fr/>





France services **Maison France Services**
de la Bretagne romantique

Les services publics de votre territoire restent mobilisés pour répondre à vos questions et à vos besoins

Vous pouvez contacter la Maison France Services à Combourg
au 02 23 16 45 45
Du lundi au jeudi : 9h à 12h / 14h à 17h et Le vendredi : 9h à 12h

#VousAccompagner
Elle propose

- Un accueil téléphonique et une écoute
- Une orientation aux démarches administratives

dossier retraite / déclaration d'impôt / attestation CPAM | allocations/ démarches CAF / renouvellement permis de conduire, carte grises / consultation compte bancaire...

www.bretagneromantique.fr

Labo Citoyens

La Communauté de communes Bretagne romantique finance vos projets en faveur de la transition énergétique !

Plusieurs projets en faveur de la transition écologique de la Bretagne romantique ont été financés en 2020 : conférences sur la biodiversité, jeux de société, ateliers permaculture, petits déjeuners bio à la ferme...

Vous avez des idées ? A vous de jouer !

Vous pouvez déposer votre dossier pour le 1^{er} jury de l'année 2021 jusqu'au 30 janvier.

Toutes infos : <https://bretagneromantique.fr/labocitoyen/>

Une question ? labocitoyen@bretagneromantique.fr

Particulier - Association - Entreprise - Collectif - Ecole

Labo Citoyen #3

Appel à Projets
Transition écologique 2020

Présentez votre projet...
Obtenez un financement
Transition... A vous l'action !

Point Information Jeunesse

Promeneur du Net...une autre façon d'être en contact avec les jeunes

Etre là où sont les jeunes

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur tous les sujets concernant les 13 – 30 ans. Mais pour répondre aux jeunes, encore faut-il être là où ils sont !

Aujourd'hui, plus de 80% d'entre eux sont, au moins une fois par jour sur Internet. Céline, animatrice du PIJ de la Bretagne romantique y est donc aussi ! Elle est devenue « Promeneuse du net ». Elle assure une présence éducative sur le net et est officiellement reconnue comme une personne référente pour les jeunes et leurs parents.

Un promeneur du net, c'est quoi ?

Un promeneur du net est une personne physique, identifiée, qui se montre à visage découvert sur la sphère web. Il écoute, conseille les jeunes là où ils sont : les blogs, les chats, les réseaux sociaux, les forum... Sa relation avec un jeune est certes, professionnelle mais s'inscrit avant tout dans une relation humaine basée sur le dialogue, l'échange et la confiance. Son but n'est jamais la surveillance, mais

bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations. Il les accompagne dans toutes leurs questions : sexualité, formation, emploi, logement, santé... Il peut également mener des actions de prévention ou encore donner des rendez-vous aux jeunes. Les échanges qu'il a avec les jeunes sont confidentiels. Il a signé la charte nationale des promeneurs du net, basée sur les valeurs de la République.

Promeneurs du Net

Rejoins des professionnels du Net qui répondent à tes questions

Comment rencontrer Céline sur le web ?

Permanences en ligne : Mardi 15h30 – 17h30 / Mercredi 16h-18h / 06.33.23.61.99

<https://www.promeneursdunet.fr/annuaire/list>





Le Relais Parents Assistants Maternels

10 ans au service de la petite enfance !

Depuis plus de 10 ans maintenant, les animatrices du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) accompagnent les assistants maternels, les parents et les enfants de 0 à 4 ans et leur proposant des conseils, des rencontres, des ateliers et des animations. Voici un tour d'horizon de ce que le RPAM peut faire pour vous.

Vous êtes parent d'un jeune enfant ?

Vous pouvez solliciter le RPAM pour :

- la recherche d'un mode d'accueil adapté à vos besoins
- vos démarches liées à la garde d'enfant : estimation du coût, prestation CAF, pajemploi, contrat de travail, ...

Les animatrices vous accompagnent dans votre parentalité à travers :

- les ateliers d'éveil, chaque semaine
- les ateliers ponctuels : tout-petits lecteurs, danse, ateliers d'été...
- des conférences-débats en soirée

Vous êtes assistant maternel ou avez envie de le devenir ?

Les animatrices du RPAM proposent :

- des informations sur le métier d'assistant maternel et de garde d'enfant à domicile : agrément, pratique professionnelle, statut de salarié formation professionnelle.....
- un soutien au téléphone ou en rendez-vous
- des matinées d'éveil avec les enfants : chaque semaine (en atelier ou espace-jeu) et des ateliers ponctuels (motricité, musique, danse, ...)
- une information sur les métiers de la petite enfance et pour les porteurs de projets (MAM, micro-crèche...)
- des temps d'échange : groupes de travail, soirée créative ... et des conférences.

Pour contact le Relais Parents Assistants Maternels de la Bretagne romantique

Mail : rpam@bretagneromantique.fr

Tel : 02 99 45 20 12



Rénov'Habitat... Economisons notre énergie !



Info Energie - Rénov'Habitat Bretagne est un service du Pays de Saint-Malo à disposition gratuite de tous les habitants de la Bretagne romantique.

Il conseille les particuliers sur les solutions techniques pour rénover ou construire une habitation plus économe en énergie. Il répond également à toutes les questions liées à l'énergie dans l'habitat et informe sur les aides financières mobilisables.

Pour avoir une première idée des aides financières existant pour vos travaux d'économie d'énergie, rendez-vous sur le site Internet du Pays de St-Malo : <http://www.pays-stmalo.fr/les-aides-financieres-pour-mes-travaux-d-economie-C232.html>

Pour rencontrer le service – 2 solutions :

- A la Maison France Services à Combourg – le 3^{ème} vendredi du mois – sur RDV au 02 23 16 45 45
- A la Maison de l'Habitat à Saint-Malo - du lundi au vendredi / de 13h30 à 17h30 sur RDV au 02 99 21 17 27





Ô Royaume des Cop'inettes, la Maison d'assistantes maternelles

C'est avec une immense joie que nous avons ouvert notre Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) le 2 novembre dernier, au 6 le Grand Bois, à Québriac. Notre MAM «Ô Royaume des Cop'inettes» est née de notre volonté - Fanny Monnier et Stéphanie Lucas - de proposer aux enfants et aux parents un lieu de vie proche du quotidien et du milieu familial. Notre MAM s'inscrit dans la vie de Québriac, offrant un nouveau mode de garde, à mi-chemin entre l'accueil à domicile d'une assistante maternelle et celui, collectif, d'un multi-accueil.

Sa petite taille (huit enfants au maximum) permet d'accueillir enfants et parents dans une ambiance chaleureuse et familiale. Chacun y trouve une place privilégiée tout en permettant une première approche de la vie en groupe à l'enfant.

Nous considérons chaque enfant comme un individu à part entière. Nous respectons son rythme de vie et nous contribuons à son épanouissement. Enfin, nous l'accompagnons dans son éveil, et vers l'autonomie et la socialisation.

Nos huit petits princes et princesses ont le bonheur de se retrouver chaque jour dans notre maison qui leur est entièrement dédiée. Ils y jouent, chantent, dansent, rigolent...

Notre MAM privilégie la motricité libre, le jeu libre et la verbalisation avec la pratique de la langue des signes.

N'hésitez pas à nous contacter au 09.88.41.94.30

ou sur notre adresse mail :

oroyaumedescopinettes@gmail.com



Ehop

Pour les courses, les loisirs, la santé,...

la Communauté de communes Bretagne romantique expérimente avec éhop le service éhop près de chez moi. Il permet aux habitants motorisés de proposer leurs **trajets voiture habituels** afin de dépanner, de manière occasionnelle ou régulière, des **habitants sans solution de mobilité** pour leurs déplacements de proximité.

Prêt à rendre service ? Inscrivez vos trajets même souples sur ehop-presdechezmoi.fr

Besoin d'un coup de pouce ?

Rendez-vous sur le site ou téléphonez à Guillaume au **07 69 14 08 88**





Une œuvre d'art à Tinténiac sortie de l'atelier de Guyapi



Jérôme, Ludovic, Rozenn, Stéphane et Christian, cinq jeunes adultes de l'IME « La Bretèche », à Saint-Symphorien, ont participé à la création d'une sculpture XXL. L'œuvre est exposée avenue des Trente, à Tinténiac, devant les bureaux du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) dont le logo a inspiré le thème : l'Arbre de vie.

Guyapi, de l'Atelier Zanbac, zone de Rolin, cheville ouvrière du projet, a été aidé de Benjamin

Le Juge, zone de la Morandais à Tinténiac, dans la réalisation du projet. Les deux sculpteurs ont fait découvrir aux jeunes le travail du métal et les ont initiés aux techniques nécessaires au projet : découpe plasma, forge, soudure...

La sculpture de trois mètres cinquante de hauteur et de trois mètres de diamètre est ornée de deux cents feuilles. Sur les plus grandes sont notés les prénoms des cinq participants de l'IME et les valeurs chères au SAVS : accompagnement, accueil, écoute et soutien.

Création d'un projet Jeunesse communal Appel à candidature

Les élus de Québriac souhaitent développer un "projet Jeunesse" sur la commune. Ils veulent pour cela engager une réflexion sur des sujets très divers, tels que la citoyenneté, les projets collectifs de loisirs ou les relations intergénérationnelles ... Et il ne s'agit là que de pistes. Ce projet est ouvert à tout jeune âgé de neuf à dix-huit ans, volontaire et motivé, prêt à donner un peu de son temps pour réfléchir, construire et s'engager dans une démarche partagée.

Le conseil municipal mise sur l'imagination des jeunes québriacais pour créer une nouvelle dynamique collective portée par les nouvelles générations. « C'est un engagement fort de ce mandat » souligne-t-il

Tu as des idées, des projets, envie de participer à un groupe de travail ? Inscris-toi à la mairie ou par mail (mairie.accueil@quebriac.fr) et parle-en autour de toi. Nous t'attendons pour organiser rapidement une première rencontre.

Veille et Entraide Sociale

Le dispositif «Veilleurs» a été mis en place en 2019, dans le cadre du Plan canicule du Centre communal d'action sociale. Ce groupe se compose de six binômes de bénévoles et de deux élus de la municipalité. Ces «Veilleurs» ont pour mission de s'assurer par un suivi régulier que les personnes identifiées (et répertoriées dans un registre communal et confidentiel avec leur accord) vont bien au quotidien et n'ont pas de besoins urgents.

Depuis mars 2020 et le début de cette période difficile due à la Covid 19 et aux mesures sanitaires liées, ce groupe de bénévoles a maintenu, le plus souvent par téléphone, une vigilance auprès des personnes fragiles et vulnérables.

Soyons vigilants et attentifs aux personnes fragiles ou vulnérables qui nous entourent !

Signalons en mairie les situations difficiles afin qu'elles soient transmises aux élus du Centre communal d'action sociale.

Au nom de la municipalité et de nos concitoyens, nous remercions l'ensemble de l'équipe des «Veilleurs» pour leur implication et le temps qu'ils offrent pour le bien de tous et toute personne qui souhaite rejoindre le groupe de bénévoles.

Pour tout contact : Accueil de la mairie au 02-99-68-03-52 ou mairie.accueil@quebriac.fr.



La doyenne de Québriac est centenaire

Angèle Grison, doyenne de Québriac, a soufflé ses 100 bougies le 5 juillet dernier. Elle réside aujourd'hui à l'Ehpad de Saint-Domineuc.



La centenaire a eu quatre enfants, huit petits-enfants, onze arrière-petits-enfants et cinq arrière-arrière-petits-enfants. Elle est née à la Gerdaie à Québriac et, après un passage par Saint-Servan et Rennes, elle a emménagé à la Faverie.

Elle habitait à Combourg depuis 33 ans avant d'être hospitalisée il y a un peu plus d'un an. Ne pouvant plus rester à son domicile, elle est accueillie en octobre 2019, à la résidence «Docmaël» de Saint-Domineuc.

Nous lui adressons tous nos vœux de bonheur, et de belles années au sein de la résidence de Saint-Domineuc.



La vie continue au Village !

Au printemps dernier, les habitants du Village du Courtil Noë n'ont pas dérogé à la règle du confinement. Afin de préserver le lien et de leur apporter un peu de soutien, ils ont reçu des appels réguliers ainsi que quelques visites spontanées. Les enfants du quartier leur ont adressé leurs plus beaux dessins en signe de réconfort. Ces messages de soutien ont été affichés au sein du Village, apportant un peu de baume au cœur des habitants dans ce contexte, si particulier.

Le déconfinement a été une bouffée d'oxygène pour tous.

Après avoir élaboré un protocole sanitaire qui convienne au fonctionnement du Village et aux attentes de chacun, la vie collective a quelque peu repris. A commencer par le fleurissement du Village pour embellir et apporter une touche de couleur au quotidien des habitants.

Les traditionnels barbecues, pique-niques et diverses sorties estivales, notamment autour du canal, n'ont pas pu avoir lieu. Ce qui n'a pas empêché les habitants du Village de se retrouver pour partager des temps conviviaux, repensés dans les conditions liées à la situation sanitaire. Ils ont pu, ainsi, partager des temps de jeux en intérieur comme en extérieur, finaliser des réalisations commencées avant le confinement, profiter du potager, etc.

En septembre, toujours dans le respect des règles sanitaires et de leur évolution, c'est le retour des jeudis récréatifs, d'ateliers santé, et de chauffe-citron (le jeu de réflexion et de culture générale). Pour permettre aux québriacais de garder le lien dans ce contexte difficile, le Village a choisi de réouvrir des temps d'animation conviviaux à la population.

Les jeudis récréatifs sont des après-midis ludiques, plutôt à destination des seniors, qui ont lieu le deuxième jeudi de chaque mois, de 14h15 à 16h15, à la salle NoëLys au Village du Courtil Noë. Cette animation conviviale permet d'échanger autour de jeux de société variés (jeux de cartes, d'adresse, de questions, de mémoire, de stratégie, de hasard, etc.). Le jeu est une activité sociale à part entière, favorisant la détente et l'échange tout en stimulant les habiletés cognitives.



Chauffe-citron est un temps de jeu de culture générale qui a lieu les lundis (semaines paires) de 10h30 à 11h30, à la salle NoëLys, au Village du Courtil Noë. C'est un temps de jeu divertissant et convivial mêlant énigmes, questions de curiosité et jeux de réflexion. Ensemble, les participants découvrent un sujet mystère. Cette activité est ouverte à tous, ne nécessitant aucun prérequis.

A travers ces temps d'animation, la volonté est de retrouver de la convivialité et de préserver le lien social. Ces deux temps sont gratuits et ouverts à tous. Ils sont mis en place, dans la mesure du possible, selon l'évolution des règles sanitaires.

Afin de faciliter leur mise en œuvre, l'inscription est recommandée auprès de Julie au 06 74 77 94 28.





Année scolaire 2020- 2021

Équipe enseignante, effectifs, répartitions et organisation

RAPPEL : La directrice de l'école est responsable de ce qui se passe sur le temps scolaire (de 8h35 à 12h15 et de 13h50 à 16h30). En dehors de ces heures, c'est la mairie qui est responsable de ce qui se passe sur le temps périscolaire (étude, garderie, cantine).

Christelle Rouault (coordinatrice périscolaire de l'école) est l'interlocutrice des familles.

Daniel Gendrot (secrétaire de Mairie) est responsable des agents et Angélique Lebreton peut être également contactée car elle est élue, responsable chargée aux affaires scolaires, périscolaires et petite enfance.

Les parents désirant annuler la cantine doivent appeler la mairie et non l'école.

En janvier 2021, les effectifs seront les suivants :

CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS	RÉPARTITIONS
TPS/PS/MS	M ^{me} Hervault C.	25	4 TPS/17 PS/4 MS
MS/GS	M ^{me} Lesueur P.	21	18 MS/6 GS
GS/CP	M ^{me} Allain G.	22	7 GS/13 CP
CE1/CE2	M ^{me} L'Hostis M.	22	25 CE1
CE2/ CM1	M. Smith M.	24	14 CE2/9 CM1
CM1/CM2	M ^{me} Hemme A.	25	6 CM1/18 CM2

Total des élèves par niveau :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
4	17	15	17	15	12	25	16	18

- Maternelle : 53 élèves (idem à l'année dernière)
- Élémentaire : 86 élèves (85 l'année dernière)
- Soit un total de 139 élèves (1 de plus que l'année précédente) et 101 familles

Délégués de Parents d'élèves



Laura Blatier
Martin CE1
Louis MS



Gwendoline Cordier
Maëla CE1
Antonin MS



Carine Eloy-Guittot
Clara CE2
Axel GS



Sterenn Lucas
Yuna CP



Lucile Boussard
Loane PS



Mathilde Yvon
Ruben CE1



Véronique Michel
Morganne CM2

Le 15 octobre 2020
GS/CP et CE1/CE2 au cinéma de Combourg.
Nous sommes allés voir "Le château des singes". Un
beau conte philosophique
qui donne matière à débattre ...





Le temps scolaire, le temps périscolaire

Le temps scolaire, le temps périscolaire, ces deux temps rythment la journée des enfants à l'école. Selon les horaires, les enfants peuvent donc se retrouver aussi bien sous la responsabilité des enseignants que sous la responsabilité des agents communaux. Un jour, en réunion, un papa d'élève a dit la chose suivante à ce sujet : « *scolaire, périscolaire, je veux bien oui mais il faut savoir que moi, quand je dépose mes enfants à l'école le matin, c'est pour une journée en continue, pas entrecoupée sur des temps scolaires et périscolaires... Cette journée est linéaire pour les parents et aussi pour les enfants* »

Cette réflexion très juste montre bien l'importance

du lien et de la cohérence qu'il doit y avoir entre le scolaire et le périscolaire, afin que la journée des enfants à l'école se passe le mieux possible. Ce lien existe au travers les personnes présentes tous les jours pour les enfants : les enseignants et les agents municipaux. Il ne faut pas oublier l'implication des délégués de parents, représentant l'ensemble des parents d'élèves.

Il nous tenait à cœur, dans cet écho de fin d'année, et de surcroît, en cette période si particulière d'avoir les visages de toutes ces personnes.

Un grand merci à elles pour tout l'investissement, et le temps consacré aux enfants de l'école de la Liberté.



Peggy LESUER (directrice) • Martin SMITH • Magalie L'HOSTIS • Cécile HERVAUL
Audrey HEMME • Géraldine ALLAIN • Manon LE DIGOU



Yasmina, Christelle, Elisabeth, Anne-Claire, Sylvie, Aurélia,
Sylvie, Sylvie, Roselyne et Laetitia





Vie locale et associative

Un temps de réflexion et d'échanges avec les associations

Les restrictions sanitaires imposées par les services de l'Etat limitent les événements festifs, voire les annulent. Elles compliquent également la vie de nos associations et toutes les actions ponctuelles liées à des rassemblements. Dans ce contexte, les membres de la commission Vie locale et associative ont souhaité valoriser cette période par un temps de réflexion et d'échanges avec les associations québriacoises.

Une première réunion est née de la volonté de la municipalité de maintenir, voire renforcer, la dynamique de la vie locale au sein de la commune. Organisée le 26 septembre à la salle de la Nouasse, elle a rassemblé de nombreux membres d'associations et des élus. Ces échanges riches ont permis d'identifier de nombreux objectifs :

- conserver un tissu associatif relationnel vivant et

- convivial, les forces vives de notre commune ;
- mieux connaître les associations pour mieux les accompagner ;
- favoriser les liens entre tous les acteurs locaux : élus, associations, bénévoles et institutions.

Déjà, de premières pistes ont été évoquées avec des propositions d'outils, des façons de faire et des volontés de mettre en commun. Quelques associations volontaires et les élus présents ont décidé de constituer un premier groupe de travail. L'objectif est de mettre en place un véritable outil citoyen, un lieu d'expression et de débat entre les associations et entre la commune et les associations.

Cette réunion fut l'occasion de se réjouir de l'arrivée sur notre commune de l'association sportive GC'Fit et de l'association Les Chansons à Mémé.

Dispositif « argent de poche 2020 : des jeunes motivés !

Dans la continuité des années précédentes, la municipalité a renouvelé le dispositif "argent de poche" sur la commune. Cette action consiste à proposer à des jeunes de 16 ans révolus - et jusqu'à la veille de leurs 18 ans - la réalisation de chantiers d'une durée de 3h30 pour une indemnité de 15 €.

La commune a accueilli huit jeunes volontaires sur la période des vacances scolaires d'octobre. Ils ont réalisé des travaux simples, sans danger et, cette fois, encadrés par les agents techniques.

Dans le respect des gestes barrières, les jeunes ont réalisé des travaux de peinture de bancs et tables, de nettoyage et désherbage dans le bourg et de nettoyage de panneaux.

Cette initiative municipale a séduit les jeunes. Ils ont épaulé les agents communaux dans leurs tâches, et ont contribué à l'embellissement de la commune, autant de satisfactions partagées par Amélie, Alex, Mathis, Ewen, Antonin, Louan, Mathis et Baptiste.



L'un d'eux explique : « C'est cool ! Il y a une bonne ambiance. C'est utile, diversifié et très bien pour un CV et pour notre avenir professionnel. » Un second renchérit : « C'est aussi grâce aux agents communaux, merci à eux. ».

Le rendez-vous est déjà pris pour 2021 !





Association ACPG-CATM section de QUEBRIAC

Le 11 novembre dernier, quelques représentants des associations ACPG-CATM et UNC de Québriac ainsi que quelques représentants élus de la municipalité se sont réunis près du monument aux morts afin de rendre hommage à tous les combattants français morts durant les conflits de notre pays, et en particulier les 70 hommes de notre commune morts durant la 1ère guerre mondiale. La situation sanitaire imposait une présence de 10 personnes maximum. Malgré un contexte particulier lié au Covid 19, les associations souhaitaient commémorer l'armistice qui a mis fin à ce premier conflit mondial qui a duré 4 années, 4 années de terreur, d'horreur qui ont tué 1,4 million de jeunes hommes français sur les champs de bataille.

Mme le maire, Marie-Madeleine Gamblin a débuté la cérémonie par la lecture du message de la ministre des anciens combattants. Puis, Christian Grandjean, co-président de l'association ACPG-CATM a lu le texte de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre. Enfin, Thierry Mazurier, Président de l'UNC, section de Québriac, a lu le texte de leur association. Des fleurs ont été également déposées au pied du monument. Puis le cortège s'est rendu au cimetière pour se recueillir devant la tombe des cinq combattants québriacois morts durant la guerre 1914/1918 dont les corps ont été rapatriés à Québriac.

Il y a 100 ans, un soldat inconnu était enterré sous l'Arc de Triomphe à Paris pour ne pas oublier cette tragédie humaine. Et pourtant, aujourd'hui, les Français se désintéressent de plus en plus à l'Histoire de France, et donc aux fondements de nos valeurs qui font la

République. Christophe Soulard-Coutand, journaliste, a dit dans une interview que « s'intéresser à l'Histoire de France, c'est s'intéresser à ses racines, à ce que l'on est, à ce que les autres ont pu faire pour nous. Ne plus se souvenir, c'est oublier. On ne transmet plus cette Histoire, on ne la cultive plus. »

Ce sont aux nouvelles générations de transmettre cette Histoire. Mais à l'heure où tout doit être rapide, immédiat, le futile règne. Or, nous ne devons pas oublier que des hommes et des femmes sont morts pour que les idéaux de la République, Liberté, Egalité, Fraternité, puissent continuer à subsister. Les derniers événements d'octobre nous imposent à tous d'être vigilants et de porter haut nos valeurs si enviées dans le monde.

L'association souhaite rendre hommage à Yves Allanet, président de l'association inter-départementale ACPG/CATM, décédé en septembre dernier, qui a œuvré énormément pour le monde des anciens combattants.

Nous avons également une pensée émue pour notre camarade Roger Monnier décédé au printemps dernier. Roger a été un porte-drapeau exemplaire durant plus de 30 ans, s'est toujours dévoué pour l'association, prêt à rendre service à tout moment. Roger était une personne souriante, aimable, discret et cachait une certaine sensibilité. Tu vas beaucoup nous manquer.

Le bureau et tous les membres de l'association des anciens combattants ACPG/CATM vous souhaitent de passer ces moments difficiles en respectant au mieux les recommandations sanitaires afin que nous puissions tous se retrouver en 2021, en bonne santé.





ESPACE JEUNES

À TINTÉNIAC
À ST DOMINEUC
À ST THUAL

Linda // Ref.10-13 :
06.78.10.68.55

Johann // Ref.13 + :
07.87.45.02.02

INSCRIPTIONS.ANIM6@GMAIL.COM

WWW.ANIM6.FR

Anim6 c'est, 6 communes

ANIMATIONS JEUNESSE
À PARTIR DU COLLÈGE

OUVERT AUX CM2
PÉRIODE SCOLAIRE
LE MERCREDI ET
LE VENDREDI SOIR

ANIM 6
MERCREDI
VENDREDI
SAMEDI
VACANCES

Ramassage dans les communes d'Anim'6

Anim6 propose des animations pour les jeunes de 10 à 17 ans, les mercredis, vendredis soir et samedis, et pendant les vacances : construction de caisses à savon, vidéo stop motion, ateliers manuels, animations sportives, soirées, sorties bowling, ciné, accrobranches, space laser, sorties aux Machines de l'île, à Nantes, au planétarium des « Champs libres » à Rennes, etc. Anim6, c'est aussi une école de skate, avec l'intervention d'un pro et des sorties au Hangar à Nantes.



Un ramassage en mini-bus dans les six communes du Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) Anim6 a lieu pour emmener les enfants sur le lieu d'animation.

Anim6 accompagne les projets des jeunes de 14 à 17 ans par le biais d'une junior association.

Pour inscrire vos enfants, ce site vous donne toutes les infos nécessaires : www.anim6.fr





APE

L'APE organise tout au long de l'année des manifestations afin de financer les projets de l'école de Québriac.

Pour l'année scolaire 2019/2020, une aide financière de 7 000 € a été allouée à l'école pour les projets des enfants. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire actuel, deux des quatre manifestations ont dû être annulées, dont la fête de l'école.

Pour cette année 2020/2021, une enveloppe de 4000 euros sera attribuée à l'école pour ses différents projets.

Cette année encore, différentes actions seront de nouveau mises en place :

- **Le samedi 17 Avril 2021** : le concours de palets et de molky ainsi qu'une boum déguisée pour enfants en soirée.

- **Le dimanche 4 Juillet 2021** : la Fête de l'école avec les spectacles des enfants et de nombreux jeux.

Si d'autres personnes souhaitent nous rejoindre (à tout moment de l'année), n'hésitez pas à nous contacter.

Des petites mains, même de temps en temps sont nécessaires.

Vous pouvez nous suivre sur facebook (APE québriac) et sur instagram

UNC - SOLDAT DE FRANCE



L'année 2020 a été difficile pour les associations.

Nous avons participé à la cérémonie du 8 mai 2020 qui a été en petit comité pour les 75 ans de la fin de deux guerres mondiales. Cette année c'était aussi les 80 ans de l'appel du 18 juin, les 50 ans de la mort du Général de Gaulle. Notre participation au 11 novembre ainsi que les AG départementales et d'arrondissement. Le 5 décembre pour les anciens d'Afrique du Nord à St Domineuc.

Toutes personnes intéressées pour nous rejoindre sont les bienvenues.

Anciens combattants, OPEX, OPIN, ancien militaire, anciens appelés du contingent (vous êtes beaucoup sur la commune), sapeur-pompier, policier, gendarme ou toutes personnes voulant participer au devoir de mémoire sous l'égide d'une association sans conditions d'âge, homme et femme, surtout que **nous avons des projets sur la commune avec la municipalité.**

Notre assemblée nationale a lieu le dimanche 21 février 2021 à 10h00.

Pour tous renseignements :

Thierry Mazurier : 06-87-31-88-49

Jean Marc Gérard : 06-86-53-51-65

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux 2021

Espace jeux



« Badaboum »

bien tristounet en cette fin d'année

Fermé depuis le 17 mars à cause de la Covid 19, l'espace jeu Badaboum n'a pas rouvert. Cependant, sa réouverture, tant attendue par les enfants, assistantes maternelles et parents, se profile à l'horizon de janvier 2021 dans un nouveau local «tout beau tout neuf».

Nous y retrouverons Émeline, notre éducatrice, pour de nombreuses activités et de belles nouvelles aventures.

Pour accueillir davantage d'enfants, l'espace jeux ouvrira deux matinées par semaine au lieu d'une seule jusqu'à maintenant.

N'hésitez pas à nous contacter par mail pour les inscriptions.

Espérant une fin d'année plus sereine à tous, toute l'équipe de Badaboum vous souhaite de passer de belles fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour 2021.

Contact: badaboumquebriac@gmail.com

Ensemble contre la muco : pas de Virade 2020, la sécurité avant tout !

Qu'il est triste quand il est vide ce terrain de la Nouasse ! 2020 aurait dû être une année de Virade à Québriac. Les contraintes sanitaires liées à la Covid 19 nous ont malheureusement obligé à annuler cette manifestation. Il était inconcevable de prendre le risque de regrouper près de 1000 personnes autour des familles de patients qui nous accompagnent dans l'organisation.

Au niveau national, le manque à gagner pour l'association Vaincre la mucoviscidose se chiffrera probablement à plus d'un million d'euros.

Concrètement, cela se traduira par des projets de recherche ou des programmes de soins innovants retardés. Et, au bout de la chaîne, des patients souffriront de ces retards.

Pour nous aider, vous pouvez faire un don, soit sur le site www.vaincrelamuco.org, soit directement au P'tit Plus en rédigeant vos chèques à l'ordre de : **Vaincre la mucoviscidose.**

Et nous vous donnons rendez-vous en 2022 pour une Virade que nous espérons parmi les plus belles !





Trail du clocher tors : l'édition 2021 annulée

Le bureau de l'association le Ruisseau de Tanouarn s'est réuni au mois de septembre dernier et a décidé d'annuler la sixième édition du Trail du clocher tors prévue le 24 janvier 2021.

Outre les problèmes administratifs et sanitaires liés à la Covid 19, « deux faits importants ont motivé cette décision » précisent les membres du bureau.

« Le premier, le plus important, tient à notre impossibilité de garantir à tous nos bénévoles un risque quasi nul pour leur santé, surtout que nombre d'entre eux font partie des personnes dites vulnérables. Et nous n'imaginions pas nous priver de tous nos chers moments de

convivialité, tant durant la préparation de l'événement qu'au moment de son bilan.

Le second est de ne pas disposer d'un lieu de rassemblement couvert pour les coureurs permettant d'offrir un buffet d'après course, un moment convivial qui a largement contribué au succès de l'opération. »

Si le contexte sanitaire l'autorise, l'association organisera un petit moment de convivialité au printemps 2021, un bon moyen d'entretenir la belle dynamique de ses précieux bénévoles.

Les membres du bureau regrettent d'autant plus leur décision qu'ils ont eu la chance de pouvoir organiser librement la cinquième édition du Trail du clocher tors le dimanche 26 janvier dernier. « Elle fut agréable et facile à organiser » précisent-ils. Le quota d'inscrits était en effet atteint 15 jours avant le jour J... Ils ajoutent : « Avec 800 inscrits sur les épreuves chronométrées et un peu plus de 150 marcheurs, ce fut encore un beau succès. »



HP énergétique
Plombiers Chauffagistes bois / solaire

Chaudières Bois
Solaire thermique / photovoltaïque
Plomberie générale
VMC double flux

La haute performance, l'éthique en plus!
QUÉBRIAC • Tél / Fax : 02 99 13 28 94 • www.hpenergetik.fr

BERHAULT Didier
Artisan depuis 1987
Menuisier - Ébéniste
Fabricant - Installateur
Cuisines - Bains - Dressing

Malnoë 35190 QUÉBRIAC
06 78 24 66 94
02 99 23 08 62
didierberhault@laposte.net



emgé - Saint-Malo





Queb'rando pérennise les chemins de randonnée



L'association **Queb'rando** veille à la pérennisation et au bon état des chemins de randonnée sur la commune de Québriac. Composée d'une petite équipe d'irréductibles - qui ne demande qu'à s'agrandir -, elle organise des sessions mensuelles de nettoyage le deuxième samedi de chaque

mois de 9 h à 13 h (RDV sur le parking de la mairie). Il y a encore plus de travail avec la tempête Alex, alors rejoignez-nous ! Sans la participation des habitants de Québriac, Queb'Rando n'existerait pas. Sans leur soutien, nos chemins ne seraient pas praticables et ne seraient pas aussi jolis.

Au cours de cette année 2020 et malgré un contexte particulier, l'association a mené à bien une belle réalisation : l'ouverture du chemin de la Donac contournant le Gaec de la Ville-Audierne.

Des projets sont en cours de réflexion. Ils seront communiqués dès leur validation et en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires. Nous avons hâte de les débiter !

Des bénévoles d'autres associations répondent régulièrement présents pour nous aider à réaliser nos objectifs, un grand merci à eux !

Vous avez des idées ? Envie de vous investir dans ce cadre sympathique et convivial ? Devenez membre de Queb'Rando !

Soutenez nos actions en adhérant à l'association. Vous participerez au financement du matériel nécessaire au nettoyage des chemins et de l'essence pour les tronçonneuses et taille-haies.

En devenant membre actif, vous participerez à l'entretien des chemins et/ou à l'organisation des événements.

Suivez toutes nos actualités sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/assoquebrando>

Améliorez votre forme avec l'association GC'FIT

L'association GC'FIT propose trois types d'activité physique répondant à différentes attentes de toute personne soucieuse d'améliorer sa forme.

CARDIO'FIT Le cardio'Fit est un entraînement qui fait travailler l'ensemble du corps. Il brûle des calories tout en tonifiant et en sculptant votre corps. Vous développerez votre endurance et les mouvements inspirés du sport amélioreront votre coordination et votre agilité. Vous serez plus réactif et efficace dans tout ce que vous faites.

L'un des avantages majeurs du cardio'fit est d'améliorer vos capacités physiques, celles dont vous avez besoin dans votre vie de tous les jours.

HIIT Si pour vous sport doit rimer avec rapidité, la

pratique du HIIT (High intensity interval training) vous satisfera pleinement. D'une manière générale et bien qu'il existe plusieurs nuances, le principe consiste à alterner des séquences de travail très courtes et des temps de repos courts. Ce programme d'entraînement s'applique à différentes pratiques : course à pied (dans le cadre d'un travail en fractionné), vélo, boxe, musculation...

STRETCH'FIT Le stretch'fit combine des mouvements de yoga, taï-chi et pilate, permettant un retour au calme et de la relaxation.

Guénaél Chausson - gcfitt@caramail.fr - 06 58 32 40 63



La Ferme du Rocher
Viande d'agneau fermier en vente directe sur commande

Vente de merguez à la ferme :
le vendredi de 17h à 19h30
de mai à septembre

Caroline Roger : 06 71 04 78 64
Christophe Roger : 06 18 55 63 20

l'Arbre en Bois
Crêperie

Formule du jour
le midi en semaine

L'Arbre en Bois vous accueille du mardi midi au samedi midi ainsi que le vendredi soir et le samedi soir.

Le dimanche, nous restons à votre disposition pour vos repas de famille ou autre.

12, rue de la Liberté • 35190 QUÉBRIAC
02 23 22 04 50





La crèche de l'Ormel annulée pour cause de Covid 19

La chanson le dit si bien : «On n'a pas tous les jours 20 ans, ça n'arrive qu'une fois seulement». Nous comptons bien fêter le vingtième anniversaire de la crèche de l'Ormel avec vous tous. Des projets, des idées, rien ne manquait...

Mais un vilain virus s'est invité dans nos vies et a bousculé nos rêves ! C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons décidé à l'unanimité de reporter cet anniversaire à l'année prochaine, avec l'espoir que notre vie à tous reprenne normalement son cours.

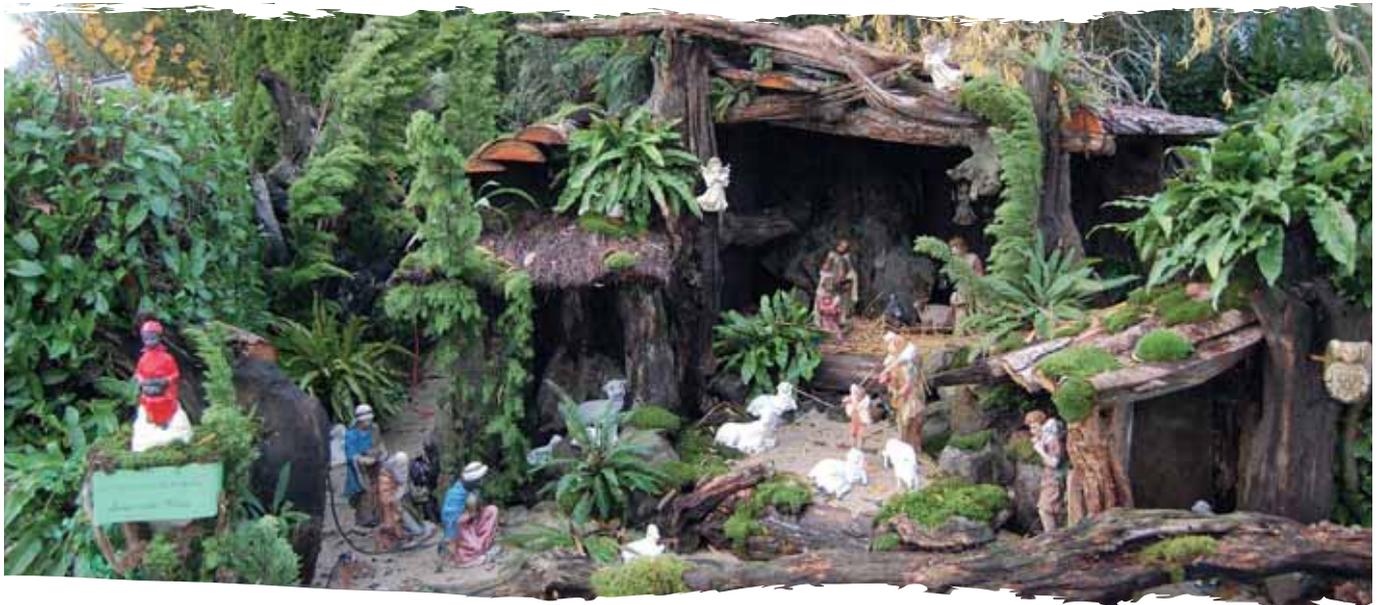
Travailler avec un masque pendant plus de deux mois, ne pas pouvoir assurer la distanciation ni les gestes

barrières... Ce n'était pas envisageable ! Sans compter l'inévitable brassage de la population sur le site et l'impossibilité de faire respecter les distances règlementaires et le sens de circulation.

La crèche a pour but d'apporter du bonheur, de la joie et du partage. Nous serions trop malheureux qu'elle aide à la propagation de la pandémie. Mais nous en sommes convaincus, ce n'est qu'un au revoir.

Tous les bénévoles et artisans de l'association vous souhaitent de douces et bonnes fêtes de fin d'année. Prenez bien soin de vous et de ceux que vous aimez.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.





Aidez-nous à restaurer notre patrimoine. La croix de Rolin recherche un menuisier

Diverses processions se déroulaient à l'occasion de certaines fêtes, telles que les Rogations, la Fête-Dieu, l'Ascension ou l'Assomption. Elles partaient de l'église et suivaient un parcours jalonné de reposoirs situés à l'emplacement d'une croix. La croix de Rolin, l'une des 20 croix ou calvaires présents dans notre commune, est dans un piteux état. Soucieuse de sauvegarder le patrimoine de Québriac, la municipalité souhaiterait que des mains expertes lui permettent de retrouver son emplacement d'origine.

La croix était située sous un chêne datant de la Révolution française et a été restaurée plusieurs fois, d'abord en 1896, puis refaite en 1950 par M. Leguier, menuisier de profession, aidé de M. Levêque qui résidait à proximité. Elle a été retirée de son emplacement depuis de nombreuses années. Une croix en bois possède une durée de vie de 40 à 50 ans...

Cette croix française, probablement une croix de mission, est dite "bourdonnée", car les extrémités de ses bras sont ornées d'une boule représentant la grosse pomme du bâton de pèlerin. Elle porte en son centre une niche pouvant accueillir une représentation de la vierge.

Si vous êtes un professionnel du bois ou un amateur éclairé, si vous êtes prêt à consacrer un peu de votre temps libre à la restauration à l'identique de ce monument, merci de vous adresser à la mairie pour obtenir des informations complémentaires.

(source : Croix et calvaires du canton de Hédé, Association d'études historiques du canton de Hédé)



Gardons la mémoire de notre patrimoine

La mémoire collective s'efface peu à peu avec les années ! Si rien n'est fait durant les prochaines années, l'histoire

de notre commune, notamment celle du XX^e siècle, risque de s'éteindre avec la disparition des dernières générations natives de Québriac.

Alors, si vous possédez des documents (photos, articles, écrits...) concernant des anciennes familles, l'histoire des villages, de fêtes ou de tout autre événement du patrimoine local, merci de vous signaler auprès de la mairie.

Nous transmettrons vos coordonnées à Bernard Arribard, fin connaisseur de l'histoire de Québriac, pour qu'il puisse prendre contact avec vous.





QUEBRIAC dans la tourmente révolutionnaire

par Bernard Arribard - 1^{ère} partie

Québriac, comme beaucoup d'autres communes voisines, a vécu dans la tourmente révolutionnaire divers événements qui ont laissé des traces dans l'histoire communale ainsi qu'au sein de certaines familles et pourtant peu d'anciens québriacais (nés à la fin du 19^{ème} siècle) que j'ai côtoyés, évoquaient cette période. Rappelons que la population québriacaise a également connu 1905, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, une période conflictuelle et de division dont certains effets ont perduré pendant plusieurs décennies.

Contexte général

La constitution civile du clergé votée en 1790 par l'Assemblée Constituante donne un nouveau statut aux prêtres. Ils sont directement liés à l'Etat dont ils sont salariés. Ils ne dépendent plus directement du Saint-Siège.

Les prêtres constitutionnels appelés aussi prêtres « jureurs » sont ceux qui ont prêté le serment exigé par la Constitution Civile du Clergé. Environ 50 % des curés de l'Ancien Régime ont prêté serment mais ce pourcentage varie selon les régions: dans le Bassin Parisien et la région Aquitaine ce taux est supérieur à 75 %. La Bretagne fait partie des régions de France où beaucoup d'ecclésiastiques refusent de prêter serment.

Contexte local

Le 6 mars 1791, le Frère Jean-Louis Deluarde né à Beautordre (évêché de Laon), chanoine régulier - prieur recteur de Québriac (depuis le 6 avril 1785), prêta serment à la Constitution Civile du Clergé adoptée en France le 12 juillet 1790 (par décret) par l'Assemblée Générale Constituante. Il ne fut pas imité par son vicaire, l'abbé Levrel qu'on fut obligé de menacer des gendarmes pour lui faire cesser ses fonctions et qui quitta le presbytère que fin juillet 1791 ; il demeura caché dans la commune même où dans les environs.

Malgré les plaintes réitérées de l'abbé Deluarde, plusieurs autres prêtres insermentés ont continué d'habiter dans la paroisse, tels que :

- Jean-Anne Delacroix, prêtre licencié en Sorbonne, seigneur de la Salle, ex chanoine de l'église Cathédrale de Rennes (fils de Marie Anne Clavier 1698-1784, née et décédée dans l'ancien prieuré sis 2 rue de la Gromillais au Bourg de Québriac et qui avait épousé, en 1726, Noble Maître Jacques-Guillaume Delacroix, Sieur de la Chottais, avocat en Parlement et ancien Bâtonnier, décédé à Québriac en mai 1786 et inhumé à Saint-Symphorien. Ses parents étaient déjà âgés lorsqu'ils héritent de la seigneurie de la Salle en Saint-Symphorien et décident de demeurer au bourg de Québriac. Il avait un frère Guillaume et une sœur épouse de Sesmaisons). Jean-Anne Delacroix faisait partie des quatre chanoines rennais qui accueillirent le dernier

évêque de Rennes, avant la Révolution, lors de son entrée dans la Ville).

- l'abbé Haiqui officiait dans la chapelle Saint-Malo de Travoux dont il était chapelain et qui se cacha pendant quelques temps au village de la Mariais dans la demeure de la famille Denoual,
- ainsi que deux autres prêtres : François Hue insermenté, déporté, prêtre enseignant à l'école de la Charité à Québriac et Jean-Joseph Levrel vicaire à Québriac qui devint curé de Quédillac en 1803.

Les descendants de la famille Simon se souvenaient (dans les années 1940) avoir entendu leurs aïeux raconter qu'au village de la Chapronais, un prêtre insermenté dénommé « Lemenant » officiait de temps en temps dans ce village, après installation en toute hâte sous un pommier, d'un autel précaire au milieu d'un champ que l'on appelle aujourd'hui encore « le champ de l'autel ». Il semble s'agir de l'abbé Julien Lemenant vicaire de la commune de Bonnemain, natif de la Boussac, qui refusa de prêter serment et vécut quelques temps caché dans les environs, puis passa semble-t-il, à Jersey, mais en revint peu de temps après. Il prêta serment de fidélité à la Constitution et redevint en 1801, vicaire de Bonnemain, puis recteur de Tréssé de 1806 à 1821. (Extrait des mémoires de Bernard Arribard 1923-2014).

Le 1^{er} juillet 1795, l'abbé Toussaint-Julien Régnault, (né à la Ville Hulin le 10 novembre 1760, dernier des neuf enfants de Toussaint Régnault et de Joachine Vigner) fait une déclaration de soumission afin de pouvoir exercer le culte catholique dans la commune de Québriac.

L'abbé Deluarde, nommé en 1785, avait remplacé l'abbé Yves-Jean-Baptiste Delaunay prieur recteur de Québriac (de décembre 1764 à mars 1785) qui avait laissé une forte empreinte dans la paroisse. L'abbé Deluarde vivait avec son frère Noble Homme Louis Deluarde (veuf de Marie-Magdeleine-Agnès de Vieville puis de Marie-Jeanne Beaucourt). Ce frère décède au presbytère le 28 janvier 1789 à 54 ans et 5 mois et est inhumé sous le chapiteau de l'église. L'abbé Deluarde remet ses lettres de prêtrise le 26 mai 1794 (8 ventôse An II) et quitte le pays le 8 octobre pour aller habiter Nanteuil-le-Baudouin (département de l'Oise).

En cette fin de siècle, la population de Québriac est de l'ordre de 1200 habitants (soit environ 250 feux alors qu'en 1739 il y avait 301 feux sur la paroisse), la commune dépend du Directoire du district de Dol et du canton de Dingé.

Déroulement des événements

Le 16 octobre 1790, l'abbé Deluarde, curé de la paroisse demande au Directoire du district « à être autorisé à toucher des fermiers les revenus dépendant de son bénéfice, le directoire est d'avis de lui écrire en réponse que les fermages échus en 1789 lui appartiennent, mais que pour les toucher,





il faut qu'il justifie du paiement du premier tiers de sa contribution patriotiques et de toutes charges bénéficiales ».

Le 18 janvier 1791, le Directoire de Dol écrit à la municipalité de Québriac.

« Nous voyons toujours avec une vive douleur des prêtres qui ne devraient prêcher que la paix et l'union s'étudier à grossir le fleuve de division parmi leurs frères. La superstition et le fanatisme seront-ils donc des bastilles indestructibles ? Les mauvais prêtres abuseront-ils donc toujours de l'ignorance et de la trop grande crédulité des peuples pour leur river des chaînes qu'avec la raison et la liberté ils en ont brisé jusqu'au dernier anneau le vœu de la loi ne sera-t-il jamais entendu ? Vous me parlez, Monsieur dans votre lettre du jour d'hier des maux qu'occasionne dans votre paroisse un Monsieur Hai prêtre. Sur le premier chef de vos plaintes, voici le parti que vous avez à prendre ; la chapelle de Travoux, ou il affecte de dire la messe plutôt que dans l'église paroissiale est sans doute une chapelle rurale dans la classe des biens nationaux destinés à être vendus ; ainsi il n'a aucun droit d'y célébrer l'office divin et il est de votre ministère de faire l'inventaire des effets qu'elle peut contenir, de mettre à l'abri de toute spoliation ceux qui pourraient enlevés et d'apposer le scellé municipal sur les portes, et vous ressaisir des clefs.

Il est de votre devoir, et la loi vous y autorise, de lui interdire la continuation d'instruire la jeunesse, fonction que nul ne doit remplir sans avoir préalablement fait le serment civique. La doctrine qu'il enseigne ne peut être qu'inconstitutionnelle dès qu'il ne respecte pas la constitution ; notifiez-lui donc son déguerpissement d'un lieu que la constitution n'a pas conservé pour lui, mais pour un vrai citoyen, mettez un maître d'école à son lieu et place et l'installez vous-mêmes ; si Monsieur Hai s'obstine à rester à son poste, veuillez nous en instruire et nous faciliterons son éloignement.

Sur le troisième chef touchant la chapelle Sainte-Anne, suivez la marche que nous vous avons tracée pour celle de Travoux, et prenez pour mettre les effets en sûreté toutes les mesures que votre prudence vous suggérera.

Sur le quatrième chef concernant les réparations et entretien de votre presbytère. Vous serez les maîtres d'employer cet argent à l'achat des contrevents que vous jugez utiles pour conserver les jours précieux de votre légitime pasteur. Si vous connaissez les auteurs des dégâts commis aux vitres de votre presbytère, déposez votre plainte au greffe du tribunal du district de Dol et faites toutes poursuivre par l'accusateur public les malfaiteurs et complices.

Après que vous aurez mis toutes ces mesures en usage, si ce Monsieur Hai continue de troubler le repos chez vous, rapportez procès-verbal de tout ce qui sera à votre connaissance et nous le faites passer avec la liste des témoins que vous pourrez découvrir et il trouvera en nous les véritables amis du bon ordre ».

Le 22 juillet 1791, le Directoire de Dol adresse une correspondance à Monsieur Freté, maire et greffier de la municipalité de Québriac, suite à un courrier de l'abbé Deluarde curé conformiste.

« Prenant en considération la lettre de l'abbé Deluarde, curé conformiste de la paroisse de Québriac, sur laquelle il expose que le sieur Levrel, son vicaire, non assermenté, ne communique avec lui, ni chez lui, ni à l'église, qu'il prêche hautement contre la constitution et débite journellement des discours incendiaires et contraire au bon ordre, et demande que pour le rétablissement du calme et de la paix, il soit enjoint à ce vicaire de se retirer à quelques distances de Québriac ; ensemble la lettre du sieur Deluarde au sieur Levrel pour l'inviter à rentrer dans le devoir, la réponse de celui-ci conçue dans les termes les plus opposées aux nouvelles lois ; le directoire, oui le procureur Syndic, considérant que suivant l'arrêté du département du 16 juin dernier, la municipalité de Québriac aurait dû renvoyer le sieur Levrel au lieu de sa naissance ou l'éloigner à trois lieues des limites de sa paroisse en le chargeant expressément de s'y conformer sans délai et lui observant que le sieur Levrel ne peut plus rester à Québriac sous quelque prétexte que ce soit, en donner avis au sieur Deluarde, arrête de plus le directoire de prier le sieur Deluarde de lui donner des renseignements positifs sur la naissance, la demeure et la conduite de Monsieur Delacroix, ci devant chanoine de Rennes ».

Le 22 juillet 1791, lettre du Directoire de Dol à la municipalité de Québriac,

« Nous sommes bien informés, Messieurs, de la conduite du sieur Levrel, vicaire de votre paroisse ; nous savons qu'il ne communique pas avec Monsieur Deluarde, son curé constitutionnel, ni à l'église, ni chez lui. Des procédés de cette espèce bien extraordinaires sont assez communs, il offre le spectacle scandaleux du désordre sous le masque de la religion. Il est bien étonnant que vous ne nous en ayez pas instruits et que vous-mêmes vous n'ayiez pas cherché à le faire cesser ; vous n'avez donc pas reçu l'arrêté du département d'Ille-et-Vilaine du 16 juin dernier que nous avons envoyé dans le temps à toutes les municipalités, vous y trouverez cette disposition ; les curés qui ont refusé de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre dernier et qui ont été remplacés et tous les vicaires non assermentés, tant dans les paroisses dont les curés ont été remplacés que dans celles des anciens curés qui se seront conformés à la loi, seront tenus dans le délai de huitaine, à compter de la publication du présent arrêté, de se retirer dans le lieu de leur naissance ou à trois lieues de distance des limites des paroisses qu'ils desservent.

Si cet arrêté ne vous est parvenu, faites-le connaître au sieur Levrel et mettez-le à exécution à son égard, qu'il ne dise pas qu'il ne déguerpira pas que quand il sera remplacé et que quand-même il le serait, il ne partirait pas de Québriac ; quand il n'aurait fait ni dit, il suffit qu'il n'ait pas obéi à la loi pour que l'arrêté du 16 juin dernier ait son effet vis-à-vis de lui. Il est le vicaire non assermenté d'un ancien curé qui s'y est conformé, il faut qu'il parte. Nous vous prions de ne pas manquer de le lui dire et de nous instruire de son départ qui ne peut désormais être différé sous aucun prétexte ; votre patriotisme nous est connu et nous sommes étonnés que vous souffriez dans votre paroisse un prêtre si nuisible à la chose publique ».





Après avoir écrit à Monsieur Freté greffier de la municipalité de Québriac (notaire à la Fretochère) et à la municipalité de Québriac le 22 juillet 1791, le Directoire de Dol répond également ce même jour à l'abbé Deluarde recteur de Québriac

« Par la même ordinaire, nous écrivons à la municipalité de votre paroisse, pour faire partir le sieur Levrel, vicaire ; nous lui rappelons l'arrêté du département du 16 juin dernier que nous craignons qu'il ne soit pas parvenu à votre municipalité. Il est le vicaire non conformiste d'un curé constitutionnel et cela suffit pour qu'il doive quitter Québriac pour se rendre au lieu de sa naissance ou à trois lieues des limites de cette paroisse. Nous prions, nous chargeons votre municipalité de faire effectuer ce départ sans délai et de nous en informer ; nous devons nous reposer sur son zèle et d'espérer qu'elle s'empressera de vous venger du désagrément d'avoir pour vicaire le sieur Levrel.

On nous parle d'un Monsieur Delacroix, ci-devant chanoine de Rennes, est-il de Québriac ? Y demeure-t-il ? Rendez-nous service de nous dire comment il se comporte ; nous ne souffrirons jamais qu'on soit ouvertement l'ennemi de la chose publique.

Le mandat que vous désirez pour le trimestre courant est expédié, il est parti pour le département, nous ignorons son retour ; mais vous pouvez être sûr que vous en serez informé ; à l'avenir, vous ne nous rappellerez pas ce que nous devons à de prêtres conformistes, leurs mandats seront demandés et arrivés à l'avance.



Ancien prieuré au 2, rue de la Gromillais, demeure du chanoine Jean-Anne Delacroix héritée de sa mère née Marie-Anne Clavier. Il était également propriétaire de la métairie de Cohiers et de l'ancienne école Sainte Anne en Tinténiac. Sa nièce dame Angélique-Simone Tuffin de Sesmaisons, veuve de Messire François Auguste de Scaultx fait donation en 1825 de cette propriété aux pauvres de la paroisse et donne jouissance en 1834 aux dames religieuses en vue d'ouvrir une école. En octobre 1838, la commune décide de remettre en état ces locaux.

Sur une lettre du 30 juillet dernier par laquelle M. Delacroix, ci-devant chanoine de Rennes, actuellement retiré à Québriac sur son bien, annonce qu'il est l'ami de la paix, que tout son crime consiste à différer d'opinion avec M. Deluarde, curé de cette paroisse, témoigne sa surprise de ce que le directoire a chargé ce curé de surveiller sa conduite qu'il dit être à l'abri de tout reproche ; le directoire, ouï le procureur Syndic, arrête d'écrire au sieur Deluarde pour lui observer que la lettre qu'il lui écrivit le 22 juillet dernier relativement au sieur Delacroix était confidentielle et qu'il ne devait pas s'attendre à ce qu'il l'eût rendue si publique ; et de lui faire part de la lettre qu'il a reçue du Sieur Delacroix en

le priant de l'informer de la conduite de cet ecclésiastique sur le compte duquel il lui a été fait des rapports désavantageux, afin qu'il soit en état de répondre à la lettre en question.

Le 11 août 1791 sur le procès-verbal rapporté le 31 juillet dernier par la municipalité de Québriac contre François, Joseph et Jacques Leray, Mathurin Lefrançois, Joseph Cintré, Jullien Blanchard, Ollivier Josse, lequel constate que ces particuliers ont proférés des injures à la municipalité et qu'ils se sont opposés à l'exécution qu'elle voulait faire de l'arrêté du département du 16 juin dernier contre le sieur Levrel, ci-devant, vicaire de Québriac, le directoire après avoir entendu le procureur syndic, arrête d'écrire en réponse à la municipalité de Québriac, qu'elle a la police sur les citoyens de sa paroisse, qu'elle pouvait en user contre les frères Leray et leurs complices en les punissant par une amende ou par la prison, que si elle a des témoins du trouble qu'ils ont apporté à l'assemblée, elle peut les dénoncer ou au moins le plus coupable à l'accusateur public près le tribunal de ce district, qu'au reste le sieur Levrel est parti et si les coupables témoignent du repentir de leur faute, il l'invite à leur pardonner en leur observant que s'ils délinquent à l'avenir, elle ne manquera pas d'user contre eux de la sévérité des lois ».



A la révolution, cette demeure sise au 4 rue de la Gromillais, est propriété du Chanoine Delacroix qui l'a hérité de sa mère née Clavier qui est la dernière représentante de cette famille très aisée et ancienne de Québriac, qui dépendait de l'ancien prieuré. La ferme est louée en 1740 à Gilles Leray 1711-1784 cultivateur marchand de chevaux et Anne Rufflé 1720-1793 son épouse mais elle semble être déjà occupée auparavant par la famille Aubry dont descend Gilles Leray. Les trois frères Leray, François 1759-1840, Joseph 1757-1826 et Jacques 1762-1797, y habitent et sont donc les locataires du chanoine Delacroix. Cette ferme est ensuite occupée par la famille Réhault, puis Belan qui descendent de cette famille Leray.

Le 17 février 1792, le Directoire de Dol écrit à la municipalité de Québriac

« L'on nous instruit, Messieurs, que vous n'avez point fait fermer les chapelles, ni interdit aux ministres d'écoles non assermentés le droit d'enseigner, ainsi que nous vous l'avions marqué, ni fait déguerpir le sieur Hai, prêtre ; nous vous réitérons notre instance pour ces objets qui tiennent au bon ordre et à la tranquillité des citoyens qui vous sont confiés ; ce serait avec peine que nous apprendrions que vous n'avez pas enfin déféré à notre recommandation ; car nous ne vous le dissimulerons pas, nous vous enverrions à vos frais un commissaire accompagné de la force publique pour faire exécuter les lois et rétablir le bon ordre pour lesquelles vous montreriez une coupable insouciance.

Le 1^{er} mars 1792, le Directoire du district mande à la





municipalité de Québriac que le département désire connaître en quoi consiste la maison d'école publique existant en cette localité, l'état des revenus fixes et casuels qui y sont attachés et des charges de ceux qui sont à la tête de cette maison ».

Le 29 avril 1792, Freté Greffier de la Municipalité de Québriac adresse une lettre à Messieurs du District de Dol.

« Je vous prévient, Messieurs, qu'il y a un grand trouble dans la paroisse au sujet des enfants qui viennent au monde ; le prêtre Régnault, prêtre non assermenté a assigné derechef le sieur Deluarde recteur de Québriac pour enregistrer l'enfant de feu Joachim Régnault son frère, à quoi le dit Deluarde, curé, a répondu à Régnault qu'il voulait bien l'enregistrer, mais qu'il voulait auparavant le baptiser à l'Eglise et le dit Régnault n'a pas voulu et il prétend, lui et notre juge de paix, contraindre le sieur Deluarde à enregistrer les enfants sans les baptiser. Il arrive, Messieurs, pareille affaire tous les jours au sujet des enfants nés, des morts que les aristocrates ne veulent pas que notre curé baptise ni dise la messe à ceux qui meurent, ils les jettent comme des chiens dans la fosse sans les passer à l'église, cela vient en partie par le conseil du sieur abbé Delacroix, ses nièces et le sieur Régnault prêtre, et le sieur Hai prêtre, ainsi vous voyez Messieurs combien nous souffrons d'avoir de pareils affaires ; si vous ne nous donnez du secours dans peu et chassez ces mauvais sujets, il ne nous sera pas possible de remplir notre devoir dans notre charge ; j'ai été moi-même menacé dans notre bourg par des aristocrates du dit bourg au sujet du rôle patriotique de notre paroisse, etc... Les aristocrates m'en veulent pour bien des raisons, pour les petites écoles de la paroisse que je balance de prendre car je crains d'être attaqué par ces mauvaises gens qui ne pensent qu'au mal et menacent de me tuer, etc... ».

... ». Sur le registre des baptêmes de la paroisse sont transcrits tout au long trois jugements rendus le 22 juin 1792 par le tribunal de police correctionnelle du canton de Dingé, obligeant le curé d'inscrire trois déclarations de naissance bien que les enfants n'aient pas reçu les cérémonies du baptême à l'Eglise. Depuis ces arrêts rendus le sieur Deluarde inscrivait bien la naissance des enfants non baptisés à l'Eglise, mais de la façon suivante : « un enfant du sexe... né aujourd'hui de... Lequel nous a déclaré qu'il ne requiert de notre ministère que le simple enregistrement de son enfant, ayant refusé que nous lui administrions les cérémonies du baptême », n'indiquant ainsi que le sexe et les noms des père et mère. Sur seize inscriptions de naissance depuis l'insertion des jugements du 23 juin, deux seulement sont libellés comme ci-dessus, mais en marge une note renvoie au folio 7 du registre de 1793 où se trouve l'enregistrement correctement fait de deux enfants ».

Monsieur Julien Lemarchand de la Ville Geffrend, maire de Québriac, suite à la requête qu'il avait déposée, enregistre le 26 août 1823, la décision du Tribunal Civil de Rennes, décidant de rectifier la décision du tribunal de la police conventionnelle du canton de Dingé concernant la naissance de trois



« Après l'altercation survenue dans le bourg de Québriac entre Julien Freté Maire de Québriac, notaire demeurant à la Fretochère, et les aristocrates du bourg de Québriac, l'un des frères Leray, recherché par la police est dans l'obligation de se cacher. Il s'isolera pendant quelques temps dans cette demeure à l'angle de la route de la Noë et de Tinténiac. Il était dans la petite chambre au 1er étage donnant route de Tinténiac ». [Extrait des mémoires d'Emile Arribard 1903-2000]

enfants que l'abbé Deluarde recteur avait refusé d'inscrire en 1792 sur le registre des naissances, sachant que la régularisation d'autres enfants était déjà intervenue dès 1793 :

- Joachim Régnault né le 6 avril 1792 à Trémagouet fils de Joachim et d'Anne Haloux,
- Rose Blanchard née le 15 mai 1792 au Bourg fille de Charles Blanchard et de Marie Piel,
- Rose Bain née le 10 septembre 1792 au bourg fille de Gilles Bain et Anne Texier.

A compter du 1^{er} janvier 1793, l'abbé Deluarde enregistre en qualité d'officier public, les actes d'état civil conformément aux nouvelles dispositions.

Relevé sur le registre des crimes du Tribunal de police de Dol le 6 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République, Signé Anger, Lemonnier, Delabigne.

Vu par le Tribunal la plainte présentée à l'officier de police du canton de Dingé le 1^{er} août dernier par Jean-Anne Delacroix, prêtre inconstitutionnel, et Marie-Jeanne Tuffin sa nièce, contre François Gautier, officier municipal de la paroisse de Québriac, au sujet de prétendues menaces faites par le dit Gautier d'incendier la maison des poursuivants, le Tribunal déclare qu'il n'y a pas lieu à peines afflictives et infamantes contre le dit Gautier.

Le 17 avril 1793, le District de Dol écrit à l'abbé Deluarde recteur de Québriac

« ... Quant aux embarras et aux doutes que vous nous soumettez sur l'enregistrement de quelques enfants de votre paroisse qui ont été anonymement enregistrés au mois d'août, septembre et octobre dernier, nous sommes surpris qu'on ait fait des enregistrements (in) capables de constater l'état civil des citoyens, état qui est indispensablement distinct et séparé de celui de baptême qui étant purement spirituel ne touche en rien à l'état civil. Rien ne nous paraît s'opposer à ce que vous enregistriez ces enfants sur votre registre courant, mais nous croyons qu'il serait prudent de le constater par un renvoi pour chaque enfant au présent registre de 1792 sous telle ou telle date.

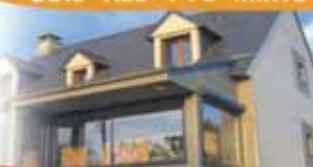
à suivre ...



MENUISERIE GENERALE
BOIS - ALU - PVC - MIXTE

Alain MAIGNÉ

- TOUTES OUVERTURES
- CLOISONS SECHES
- AGENCEMENT
- CUISINES & BAINS
- PLACARDS



Chiple, 35190 QUEBRIAC
Tél/Fax : 02 99 68 15 87 - 06 78 96 02 99

NEUF & RENOVATION

Le P'tit Plus
ALIMENTATION - PAINS & PATISSERIES

Karine Lebulanger

Pains - Pâtisseries
Alimentation - Gaz
Timbres - Photocopies
Livraison à domicile
34 rue de la Liberté
35190 Québriac

09 51 01 82 02 - 06 86 22 19 51
leptitplusquebriac@free.fr
Facebook : @leptitplusquebriac

ETURL au capital de 5000 € - SIRET 512 270 463 00015

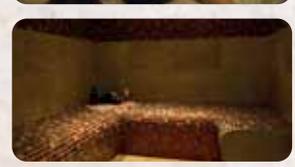
KABUKI SPA
& Institut



Massages
Soins Visages
Gommages
Maquillage
Manucure
Epilations




ESPACE
BIEN-ÊTRE
Piscine & Hammam



CHÈQUES KDO

18 lieu-dit Trémagouët - 35190 Québriac
Tél. 02 99 39 88 42
contact@kabuki-spa.fr
www.domainedetremagouet.com



MITOULIS IMMOBILIER
TRANSACTIONS



Eric MITOULIS
06 16 07 30 81 (7J/7)
mitoulisimmobilier@gmail.com
Estimation Gratuite (7J/7)

18, chemin La Ville-Es-Ray 35190 QUÉBRIAC
N° carte professionnelle CPI 3502 2016 000 011 434
Ass. RCP SAA n°103 165 800 SIREN 494 818 545

Assemblage PC - Formations - Dépannage/assistance - Installation -
Consommables et accessoires

H2C
INFORMATIQUE
SERVICES

MICHEL LEBULANGER
h2c.infoservices@free.fr - www.h2cinformatique.fr
09 50 45 49 84 - 06 77 93 96 82

34 rue de la Liberté - 35190 Québriac

